Etude réalisée par le GIP-CRPGE

Mise en œuvre de l'action P2
Site Natura 2000 Pic Long - Campbielh

Reconquête agro-pastorale du quartier des granges de Campbielh
Etude 2009 – 2010

Maître d'ouvrage : commune de Gèdre
Réalisé avec le soutien financier du MEEDDM et du FEADER

SOMMAIRE

A. OBJECTIFS ET MÉTHODE DE TRAVAIL 5

Objectifs de l'étude 5
Méthode de travail 5

B. PRÉSENTATION DU SITE 7

Utilisation historique du quartier des granges de Campbielh et évolution des pratiques 8
Historique de l'arrêt de la fauche 8

C. L'ACTIVITÉ AGRO-PASTORALE EN 2009 10

La pratique de la fauche : 10
Le pâturage d'intersaison 11

D. CARACTÉRISATION DES HABITATS NATURELS 13

Méthodologie : 13
Caractérisation des habitats agro-pastoraux 17

E. ANALYSE DES POTENTIALITÉS DE REPRISE DE LA FAUCHE 19

Caractérisation agro-pastorale des anciennes prairies de fauche : 21
Méthodologie 21
La qualité des parcelles 21
L'état des parcelles 25
L'accessibilité 31
La propriété foncière 32
Le bâti 41
Des éleveurs 43

F. SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS FACTEURS INFLUANT SUR LE PROJET DE RELANCE DE LA FAUCHE SUR LE QUARTIER DU CAMPBIELH 44

G. LES AUTRES ACTIVITÉS ET ENJEUX SUR LE CAMPBIELH ET ALENTOURS 46

Les activités et enjeux forestiers : 46
L'activité pastorale sur l'estive de Camplong-Campbielh 47
Les enjeux environnementaux et paysagers 49

La pratique de la chasse et de la pêche sur la montagne du Campbielh 51
La chasse : *51*
La pêche : *52*
La fréquentation touristique et la randonnée 52
Autres activités sur la montagne du Campbielh 53
Prise d'eau sur le ruisseau du Campbielh *53*
Conclusions 53

H. LES DIFFÉRENTES SCÉNARIOS DE REPRISE DE LA FAUCHE SUR LE SECTEUR DU CAMPBIELH : 54

Des préalables : 55
Une sécurisation de l'accès au foncier : scénarios 2, 3 et 4 ..... *55*
Le maintien de la vocation agricole des granges : scénarios 2 et 3 ..... *56*
Scénario 1 : et si on ne fait rien ? 57
Scénario 2 : organisation collective et embauche d'un salarié 58
Scénarios 3 et 4 : création d'un accès 60
Réflexions communes autour de la création d'un accès : *60*
Des impacts à minimiser : *62*
Scénario 3 : création d'une mini-piste accessible aux quads 64
Scénario 4 : création d'une piste pastorale accessible aux engins agricoles 66

I. TABLEAU SYNTHÉTIQUE 69

J. CONCLUSIONS : 70

Annexes :

Annexe 1 : Fiches descriptives « bâti » et « parcelle »
Annexe 2 : Relevés de végétation
Annexe 3 : Cahier des charges de l'étude
Annexe 4 : Compte-rendu des réunions du comité de pilotage du 1er décembre 2009 et du 7 octobre 2010

A. Objectifs et méthode de travail

Objectifs de l'étude

Le quartier des granges du Campbielh constitue un quartier de prés de fauche d'altitude. Les évolutions du monde agricole, accentuées par le manque d'accessibilité du quartier ont entraîné, l'abandon progressif de la fauche. Les conséquences de l'arrêt de la fauche sont multiples : évolutions des habitats, perte de la vocation agro-pastorale des granges, diminution de la présence humaine et plus globalement une évolution du paysage…

Lors de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) sur le site du Pic-Long / Campbielh, ce secteur a été clairement identifié comme un enjeu de conservation UNIQUE dont le maintien est lié à la reprise de la fauche sur ce quartier.

Ainsi la mission, confiée par la commune de Gèdre au GIP-CRPGE, est d'évaluer les caractéristiques environnementales et agro-pastorales du quartier afin de :

→ confirmer l'intérêt environnemental et de préciser les habitats naturels et agro-pastoraux présents

→ expertiser les potentialités de reprise de la fauche et les facteurs de réussite en prenant en compte l'ensemble des enjeux sur le territoire

→ proposer des scénarios opérationnels de reconquête tenant compte des réalités et des enjeux

Cette étude s'inscrit dans la mise en œuvre du DOCOB du site Pic Long / Campbielh. Elle correspond à la mise en œuvre de la fiche action P2.

Méthode de travail

En réponse à l'appel d'offres de la commune de Gèdre, le GIP-CRPGE (Groupement d'Intérêt Public – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace) a proposé un travail en 3 volets :

- Un état des lieux complet du secteur avec caractérisation et cartographie des habitats naturels et agro-pastoraux, utilisation actuelle, expertise des autres enjeux du secteur,

- Analyse des potentialités de reprise de la fauche,
- Développement de différents scénarios de reconquête et d'aménagement ainsi qu'une évaluation globale au regard des différents enjeux.

Cette étude a nécessité :

- Une phase préalable de recueil de données
- Une phase importante de terrain (10 journées de relevés) pour la caractérisation des habitats
- Une expertise des parcelles et des granges (voir fiches « parcelle » et « bâti » en annexe) afin d'évaluer l'état physique de la parcelle (orientation, pente, présence de bâtiment agricole, mouillère, dégâts de sangliers…) et du bâti, l'accessibilité, évaluation des potentialités de reprise et des conditions de cette reprise.
- Des entretiens individuels avec les éleveurs utilisateurs du Campbielh
- Des rencontres avec l'ensemble des acteurs du territoire (Commission syndicale de la vallée du Barège, Office Nationale des Forêts ,Parc National des Pyrénées, Groupe de Développement Agricole, chasseurs et pêcheurs, Electricité de France, Fédération De Randonnées Pédestres,…)
- Des réunions techniques (ONF, PNP, Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture ré-intitulée depuis Direction Départementale des Territoires).

La coordination de l'étude a été assurée par un **groupe de travail** constitué du maître d'ouvrage - la commune de Gèdre - , de la CSVB, du PNP, de la DDEA/DDT, du conservatoire botanique des Pyrénées et de l'animatrice Natura 2000.

Le suivi de l'étude sera assuré par un **comité de pilotage local** comprenant des membres du groupe de travail, des éleveurs, de l'ONF, des associations de chasseurs et pêcheurs, de la Fédération départementale de randonnée pédestre, de EDF, du GDA de Luz-Saint-Sauveur et de l'ensemble des propriétaires du Campbielh et du quartier de Gèdre-Dessus situé de part et d'autre du début du sentier d'accès.

B. Présentation du site

Le quartier des granges de Campbielh correspond à un petit vallon perché à 1 650 m d'altitude et orienté nord-ouest. Il est situé sur le territoire de la commune de Gèdre, dans le canton de Luz-Saint-Sauveur (département des Hautes-Pyrénées). L'accès actuel se fait depuis le haut de Gèdre-Dessus par un sentier qui traverse la forêt du Barbet.

Au niveau géologique, ce vallon correspond à une petite vallée secondaire glaciaire où les dépôts morainiques donnent des sols profonds et de qualité.

Ce quartier est constitué d'anciennes prairies de fauche et de granges foraines. Il s'agit d'une zone « **dite intermédiaire** » entre le fond de vallée, utilisé en hiver, et l'estive – attenante - où les animaux pâturent durant l'été. Traditionnellement les prés étaient fauchés en été et le foin stocké dans les granges. Les animaux pâturaient ce secteur au printemps et à l'automne.

Actuellement, la pratique de la fauche a pratiquement disparu. Cependant, le paysage du Campbielh a peu évolué et reste le témoignage de cette activité traditionnelle.

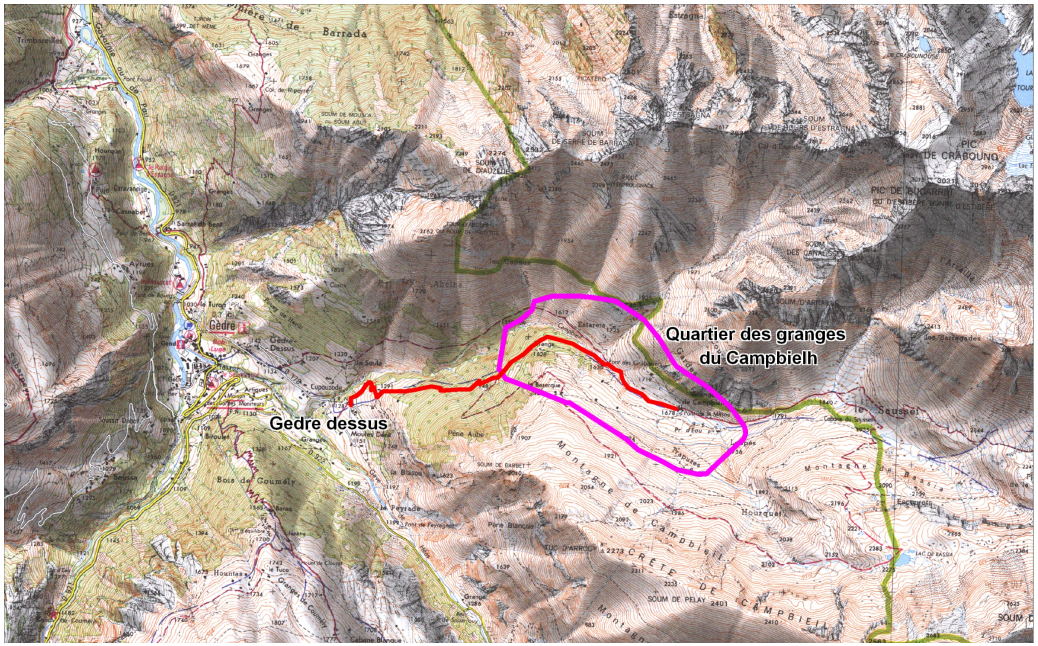

Carte 1 : localisation du quartier des granges du Campbielh

Utilisation historique du quartier des granges de Campbielh et évolution des pratiques

Les témoignages recueillis lors des entretiens ainsi que différentes sources bibliographiques permettent de reconstituer l'utilisation traditionnelle de ce quartier.

En tant que zone de granges foraines, le quartier a 2 vocations : fournir du foin pour l'hiver et assurer une ressource complémentaire pour le pacage des animaux en inter-saison.

A une époque où la quantité de foin déterminait le nombre d'animaux détenus par les familles, les éleveurs fauchaient tout ce qui pouvait l'être, jusqu'aux talus. La récolte du foin était pratiquée fin juillet avec un regain mi-septembre. Le rendement était très bon du fait d'une **irrigation** et d'une **fertilisation** des prés par épandage du fumier extrait des granges.

Les parcelles étaient irriguées au moyen de rigoles qui étaient entretenues de façon collective dans le cadre de « corvées» bien organisées. Les parcelles ont **cessé d'être irriguées entre 1960 et 1985** (les dernières étant les parcelles à Estarret). On retrouve encore de nombreuses traces de ces rigoles sur tout le quartier du Cambpielh.

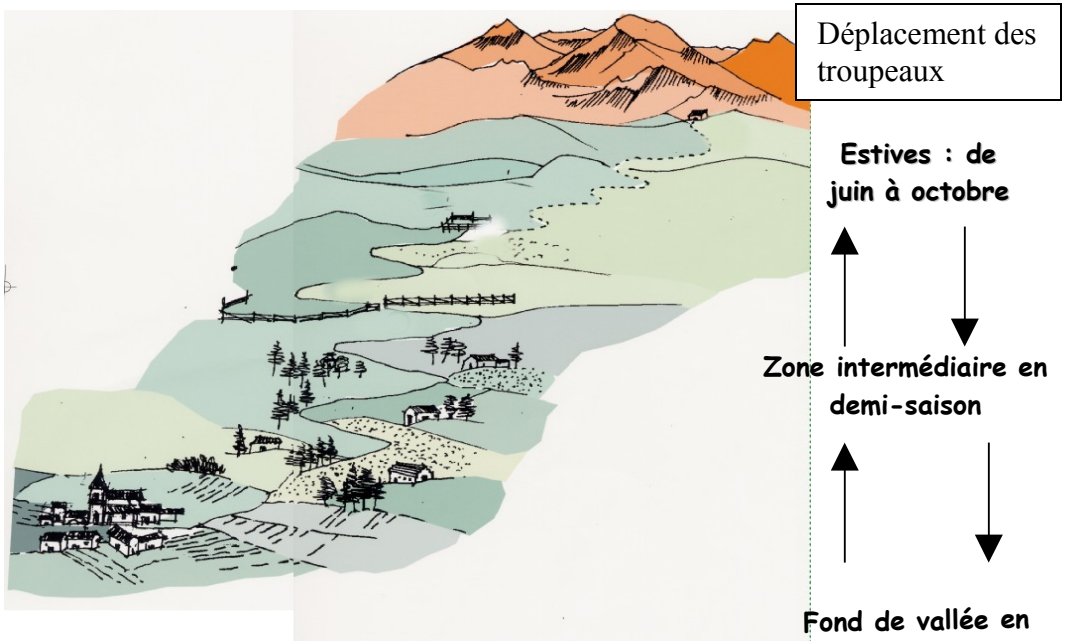

La zone intermédiaire : un maillon indispensable dans un système spatialisé

Quant aux troupeaux, leur présence sur le Campbielh était importante : ainsi les ovins étaient présents en permanence sur le Campbielh (quartier de granges et estive attenante) tandis que les vaches étaient présentes du 1er avril au 24 décembre. Les bergers étaient nombreux. Tout le monde témoigne d'un quartier autrefois très vivant et animé.

Tout le foin stocké dans les granges était utilisé pour nourrir les animaux à la saison froide. Le foin était stocké dans le fenil situé au-dessus de la bergerie et de l'étable. Le cabanet assurait un confort tout relatif aux éleveurs et bergers. Il n'est pas rare de retrouver des traces de petit jardinet à proximité de la grange.

Historique de l'arrêt de la fauche

Lors des entretiens, nous avons recueilli le maximum de témoignages afin de reconstituer l'historique d'utilisation des différentes parcelles. Même si l'information n'est pas exhaustive, il est possible de retracer l'histoire de la fauche sur ce secteur.

Avant la seconde guerre mondiale, l'ensemble des parcelles étaient fauchées. Les premiers arrêts se font vers 1930 sur les parcelles les plus isolées (Trapuzes). La seconde guerre mondiale marque le début d'un abandon progressif mais constant de la fauche sur les parcelles. A partir de 1980 le rythme s'accélère. En dehors des parcelles encore fauchées en 2009, les derniers éleveurs abandonnent la fauche sur leur parcelles entre 1990 et 2000. Les dernières parcelles fauchées correspondent aux parcelles d'estarret, espresses et lagarde en soulane.

Historique de l'arrêt de la fauche sur le quartier des granges de Campbielh

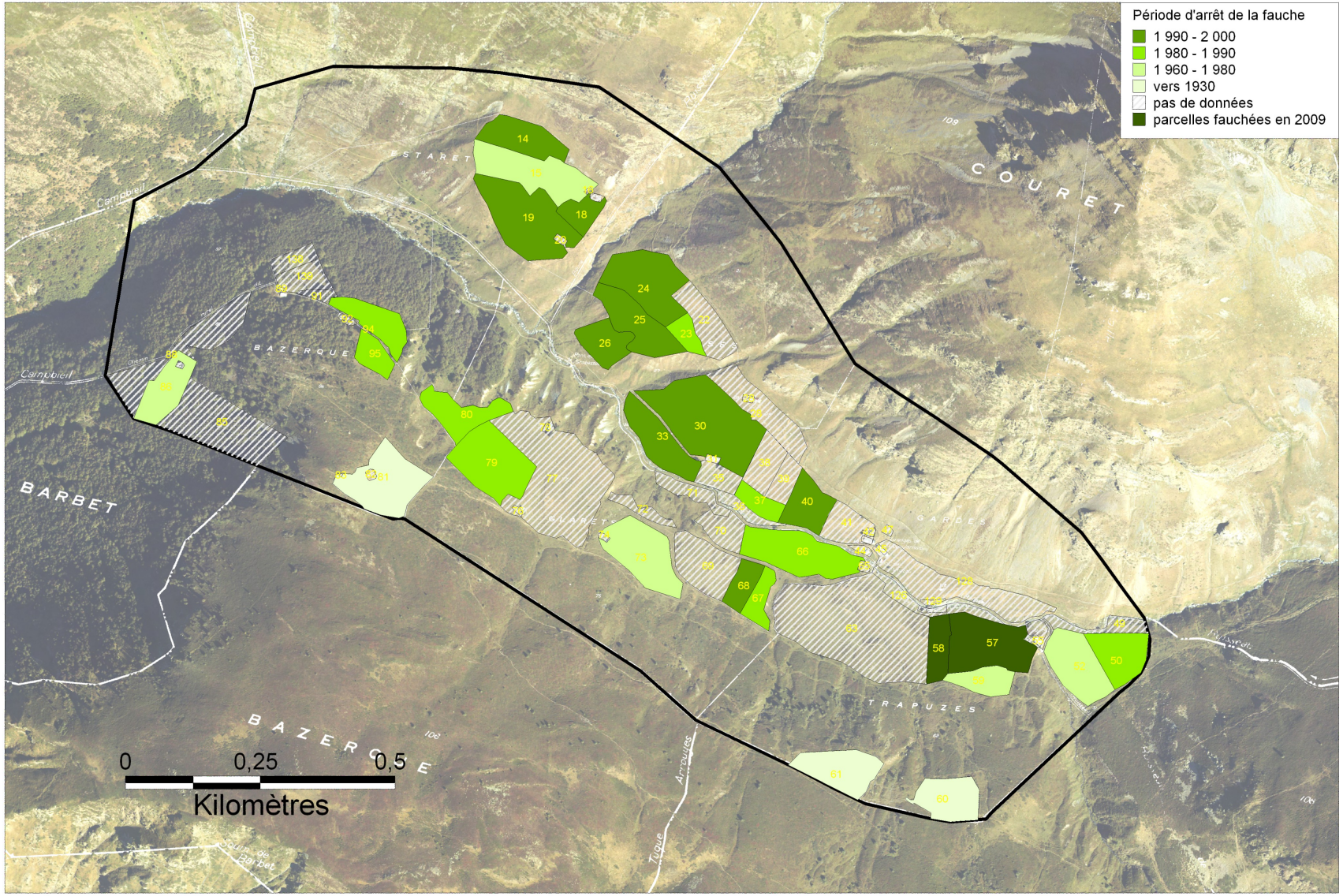

C. L'activité agro-pastorale en 2009

En 2009, 4 exploitants agricoles utilisent le quartier du Campbielh pour la fauche ou le pacage de leurs animaux. 31 hectares sont déclarés à la PAC soit les ¾ de la surface du quartier.

La pratique de la fauche :

En 2009, seul un exploitant (A) fauche encore sur le quartier. La fauche concerne les parcelles 57 et 58 soit un peu plus d'**1 hectare**, situé au fond du quartier.

L'exploitant utilise une moto-faucheuse qu'il transporte tous les ans sur le Campbielh. Le ramassage et le transport du foin se font au moyen de paillères, tandis que le foin est stocké en vrac dans le fenil de la grange attenante aux parcelles. Ce foin est ensuite consommé par les animaux durant l'automne et le printemps suivant (animaux entravés la nuit et nourris au foin en complément du pâturage diurne). Le fumier des animaux est épandu sur les parcelles afin de restituer de la matière organique au sol. L'épandage était réalisé avec l'aide d'un mulet. La mort du mulet a stoppé cette pratique pour 2007 et 2008. En 2009, l'éleveur a fait héliporter un ancien tracteur afin de reprendre la fertilisation de ces parcelles, indispensables pour le maintien d'un foin de qualité.

Sur les 3 autres éleveurs utilisant le quartier, 1 n'a jamais pratiqué la fauche sur le Campbielh. Les deux autres ont mis fin à cette pratique dans les 20 dernières années :

- L'éleveur B a fauché les dernières parcelles en 1999. L'arrêt de la fauche sur le Campbielh est la conséquence de l'achat de parcelles mécanisables et accessibles sur un autre quartier de Gèdre (Saugué).

- L'éleveur C ne pratique plus la fauche sur le Campbielh car il dispose de suffisamment de prés de fauche en bas d'autant qu'il a une nouvelle propriété sur Héas, qui est plus accessible.

Le pâturage d'intersaison

Le Campbielh est utilisé par les troupeaux des 4 éleveurs. Les troupeaux pâturent de façon collective l'ensemble de ce quartier d'intersaison. Au total, on compte

- 270 ovins (bérichonnes et îles de France)
- et 56 bovins (blonde d'aquitaine et charolais) de **mai à juin** et **de mi-août à fin octobre**.

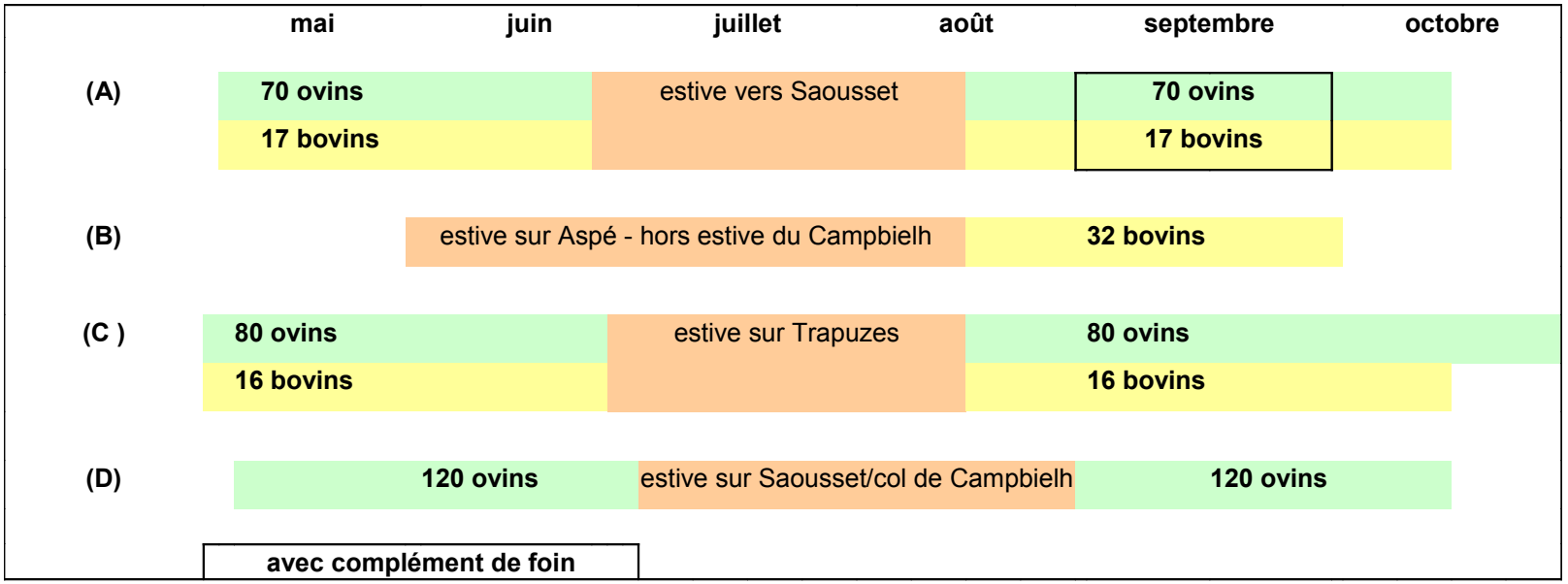

Utilisation du quartier du Campbielh par les troupeaux en 2009

Les stratégies d'utilisation sont différentes : pour 3 exploitants, les animaux utilisent le campbielh en intersaison et sont envoyés sur l'estive attenante de « Camplong-Campbielh » tandis qu'un exploitant (B) n'utilise le Campbielh qu'à l'automne (ces animaux passant le reste du temps sur un tout autre secteur de la vallée : unité pastorale d'Aspé-Saugué).

En août, les éleveurs installent une clôture électrique le long de l'Estibère Bonne afin de limiter l'accès des bovins à ces zones dangereuses.

D. Caractérisation des habitats naturels

Avant toute chose, il est impératif de préciser les habitats présents afin de confirmer l'intérêt des prairies du Campbielh, de faire le point sur leur état de conservation et les principaux risques qu'ils encourrent.

Méthodologie :

L'objectif est d'identifier et de caractériser les habitats naturels ou semi-naturels[1] présents et définis comme « habitat d'intérêt communautaire » et « habitat d'intérêt prioritaire » par le réseau Natura 2000, en application de la directive européenne « habitats ».
Il a été choisi de caractériser uniquement les habitats présents sur les prés et anciens prés de fauche ayant les caractéristiques physionomiques de prairies et de pelouses. Les milieux de mégaphorbiaies, de landes, voire de bois qui se sont développés sur quelques parcelles ont donc été exclus de la caractérisation car il a été considéré que le retour à la fauche sur ceux-ci n'était pas raisonnablement envisageable, voire impossible (nécessité de drainage, de dessouchage, etc.).

La méthode employée pour la caractérisation des habitats naturels doit répondre à un double questionnement :
- Quels sont les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire présents et leurs caractéristiques ?
- Quel est le potentiel agro-pastoral de ses habitats dans la perspective d'un retour de la pratique de la fauche (cf. paragraphe suivant)?

La méthode de travail choisie s'est appuyée sur une analyse de la végétation selon la méthode « phytosociologique sigmatiste ». Cependant quelques adaptations ont été apportées afin de permettre également la réalisation de relevés de points-quadrats qui permettent, entre autre, d'évaluer le potentiel agro-pastoral des parcelles étudiées (voir description ci-après).

La première étape du travail de terrain a consisté à déterminer des secteurs homogènes au niveau de la végétation et du milieu :
- Homogénéité dans la physionomie, la structure et la composition floristique de la végétation
- Homogénéité dans l'exposition, la topographie, l'humidité du sol, etc.

La deuxième étape consistait à décrire de façon précise les associations végétales présentes au sein de chaque secteur homogène. Dans chacun de ces secteurs, une zone représentative a été choisie. Chaque zone faisait 10m de long pour permettre la réalisation de points-quadrats(voir ci-après : caractérisation agro-pastorale des parcelles) sur 2 m de large pour avoir une surface de 20m² préconisée pour ce type de relevés.

[1] Les habitats naturels ou semi-naturels sont des milieux qui réunissent les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s).

Dans chaque zone de 20m², une liste des espèces présentes a été dressée et un coefficient d'abondance-dominance selon l'échelle de Braun-Blanquet a été attribué à chacune. Ce coefficient permet de traduire à la fois la profusion d'individus d'une espèce végétale et l'importance qu'ils occupent au sein de la communauté végétale (voir tableau ci-contre). Ces relevés de végétation ont permis de classer chaque relevé selon la typologie européenne « CORINE biotopes », et de permettre, le cas échéant, la définition de l'habitat naturel d'intérêt communautaire ou prioritaire présent.

Coefficient	Signification
+	Individus rares ou très rares et recouvrement très faible
1	Individus assez abondants mais recouvrement faible
2	Individus très abondants, recouvrement au mois de 1/20
3	Nombre d'individus quelconque, recouvrement de ¼ à ½
4	Nombre d'individus quelconque, recouvrement de ½ à ¾
5	Nombre d'individus quelconque, recouvrement de plus de ¾

Les relevés ont été réalisés par le GIP-CRPGE avec l'appui d'un botaniste, de l'université de Toulouse-Le Mirail. Les relevés ont ensuite été transmis au Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées qui les a classé selon la typologie « CORINE biotopes ». Les relevés de végétation sont donnés en annexe 2. Le tableau ci-après reprend la classification de ces relevés selon la typologie « CORINE biotopes » et la codification des habitats de la directive « habitats ».

Localisation des relevés de végétation réalisés sur le Campbielh en 2009

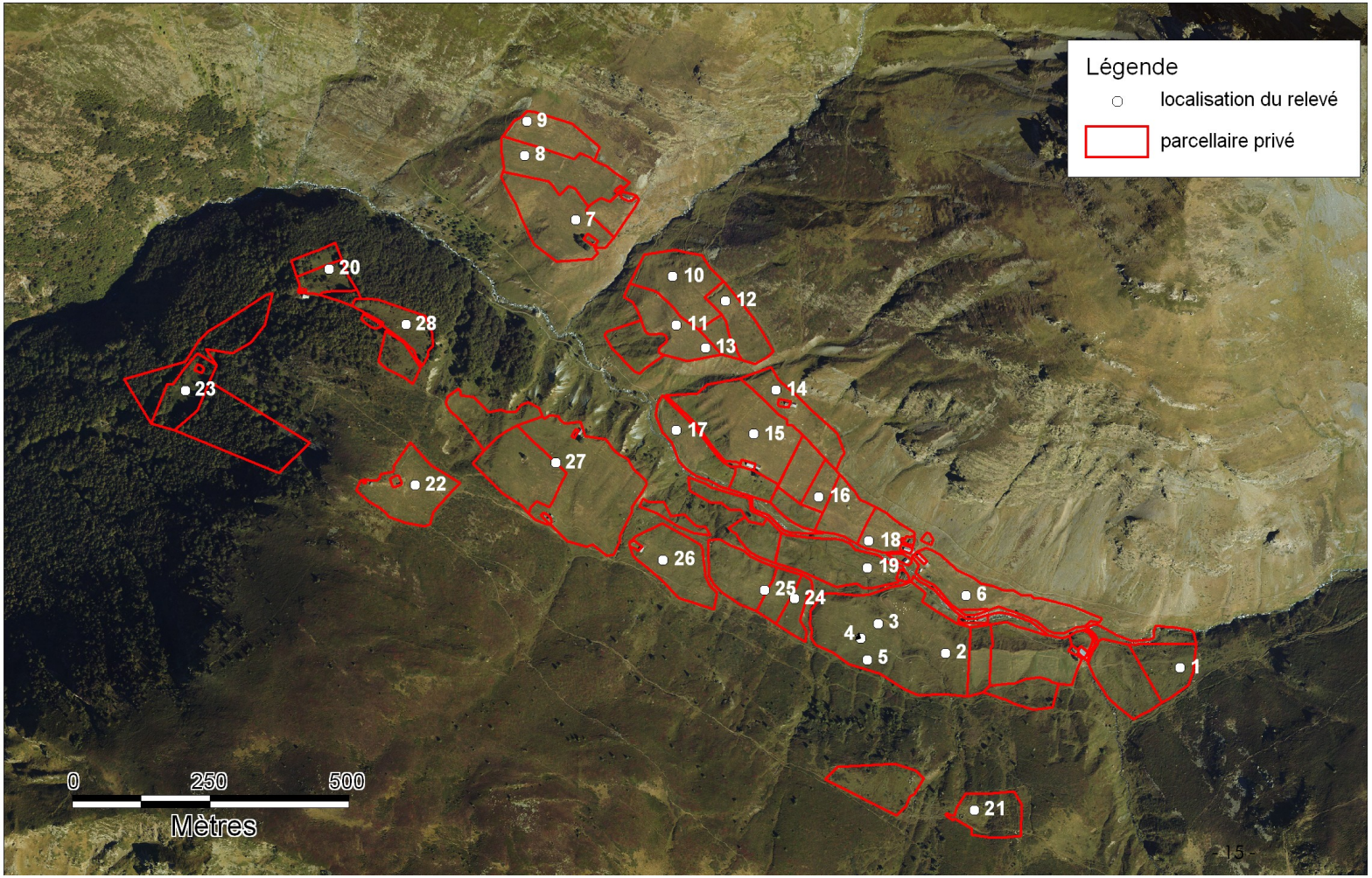

N° de relevé	Classification selon la typologie CORINE biotopes		Classification selon la directive habitat		
	Code CORINE Biotopes	Libellé	Code habitat	Habitat d'intérêt communautaire	Commentaires
1	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono - trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
2	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
3	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
4	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
5	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
6	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
7	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
8	38.3 * 34.4	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion) * lisières forestières thermophiles (Trifolio – geranietea)	6520	Prairie de fauche des montagnes	Habitat en mosaïque avec un habitat non communautaire
9	38.3 * 34.4	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion) * lisières forestières thermophiles (Trifolio – geranietea)	6520	Prairie de fauche des montagnes	Habitat en mosaïque avec un habitat non communautaire
10	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
11	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
12	38.3 * 34.4	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion) * lisières forestières thermophiles (Trifolio - geranietea)	6520	Prairie de fauche des montagnes	Habitat en mosaïque avec un habitat non communautaire
13	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
14	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
15	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
16	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
17	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	

18	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
19	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
20	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
21	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
22	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
23	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
24	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
25	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
26	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
27	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	
28	38.3	prairie à fourrage des montagnes (Polygono-trisetion)	6520	Prairie de fauche des montagnes	

Caractérisation des habitats agro-pastoraux

Les différents relevés permettent de rattacher les prairies du Campbielh à l'habitat « prairie à fourrage des montagnes » (code CORINE biotopes 38.3), classé d'intérêt communautaire au titre de la directive habitat (code 6520 « prairie de fauche de montagne »).

Les relevés montrent tout d'abord un phénomène de résilience des prairies du Campbielh qui, malgré l'abandon de la pratique de la fauche, parfois depuis des dizaines d'années, conservent les caractéristiques phyto-écologiques plus ou moins prononcées des prairies de fauche de montagne. Malgré ce phénomène de résilience, de nombreuses espèces végétales typiques des « prairies mésophiles » (code CORINE biotopes 38), habitat non communautaire, sont présentes.

La plupart des prairies de fauche de montagne des Hautes-Pyrénées, bien que fauchées annuellement, présentent une variation dans leur typicité. Cette variabilité est accentuée ici par l'abandon de la fauche et le développement du pâturage.

Les relevés 8, 9 et 12 révèlent la présence d'espèces végétales d'ourlets[2]. Sur ces 3 sites, nous sommes en présence d'une mosaïque avec l'habitat « lisières forestières thermophiles » (code CORINE biotopes 34.4), non communautaire et l'habitat d'intérêt communautaire « prairie à fourrage des montagnes » (code CORINE biotopes 38.3).

Le développent des ourlets pré-forestiers sur le Campbielh se fait en rive droite du vallon, au niveau de la zone de contact entre les prairies et les pacages. L'espèce végétale majoritaire de ces ourlets est le brachypode penné (B*rachypodium pinnatum*). Plusieurs facteurs expliquent et ou favorisent l'envahissement des prairies par cette espèce :

- Les conditions pédo-climatiques : nature du sol, exposition sud, etc.
- La modification des pratiques pastorales : l'abandon de la fauche au profit du pacage
- La topographie peu favorable au stationnement des troupeaux (forte pente) ayant pour conséquence une sous-valorisation de la ressource pastorale présente.
- Le niveau de pâturage qui reste assez faible sur ces secteurs.
- La présence du brachypode penné à proximité directe des prairies, sur les terrains indivis : cette espèce, bien qu'elle produise des graines, se reproduit essentiellement par développement végétatif et donc de proche en proche.

En conclusion, bien que les prairies du Campbielh soient encore des habitats d'intérêt communautaire, l'abandon de la fauche et l'installation du pâturage comme mode d'exploitation agro-pastoral unique entraîne des modifications de leur typicité. L'habitat non communautaire « lisières forestières thermophiles » (code CORINE biotopes 34.4) est déjà présent en mosaïque et les espèces caractéristiques de l'habitat « pelouses mésophiles » (code CORINE biotopes 38) sont aussi bien présentes. On peut donc craindre que ces prairies évoluent à moyen et long terme vers des habitats non communautaires. La relance de la fauche sur le quartier s'avère la seule alternative au maintien de ces habitats d'intérêts communautaires, et par ailleurs peu fréquent à l'échelle du site natura 2000 concerné.

[2] Ourlet : il s'agit d'un milieu de transition établit généralement sur une bande assez étroite entre les milieux de pelouses et les milieux pré-forestiers.

E. Analyse des potentialités de reprise de la fauche

Depuis plus de 30 ans, on constate un arrêt progressif de la pratique de la fauche sur le Campbielh. Si l'on souhaite inverser cette tendance, il nous faut comprendre les raisons de cet abandon, expertiser le potentiel du quartier et déterminer les leviers d'action au travers de l'analyse des facteurs suivants :

- La qualité fourragère des anciennes prairies,
- L'état et les caractéristiques des parcelles,
- L'accessibilité,
- Le foncier et la propriété,
- Le bâti,
- Les hommes.

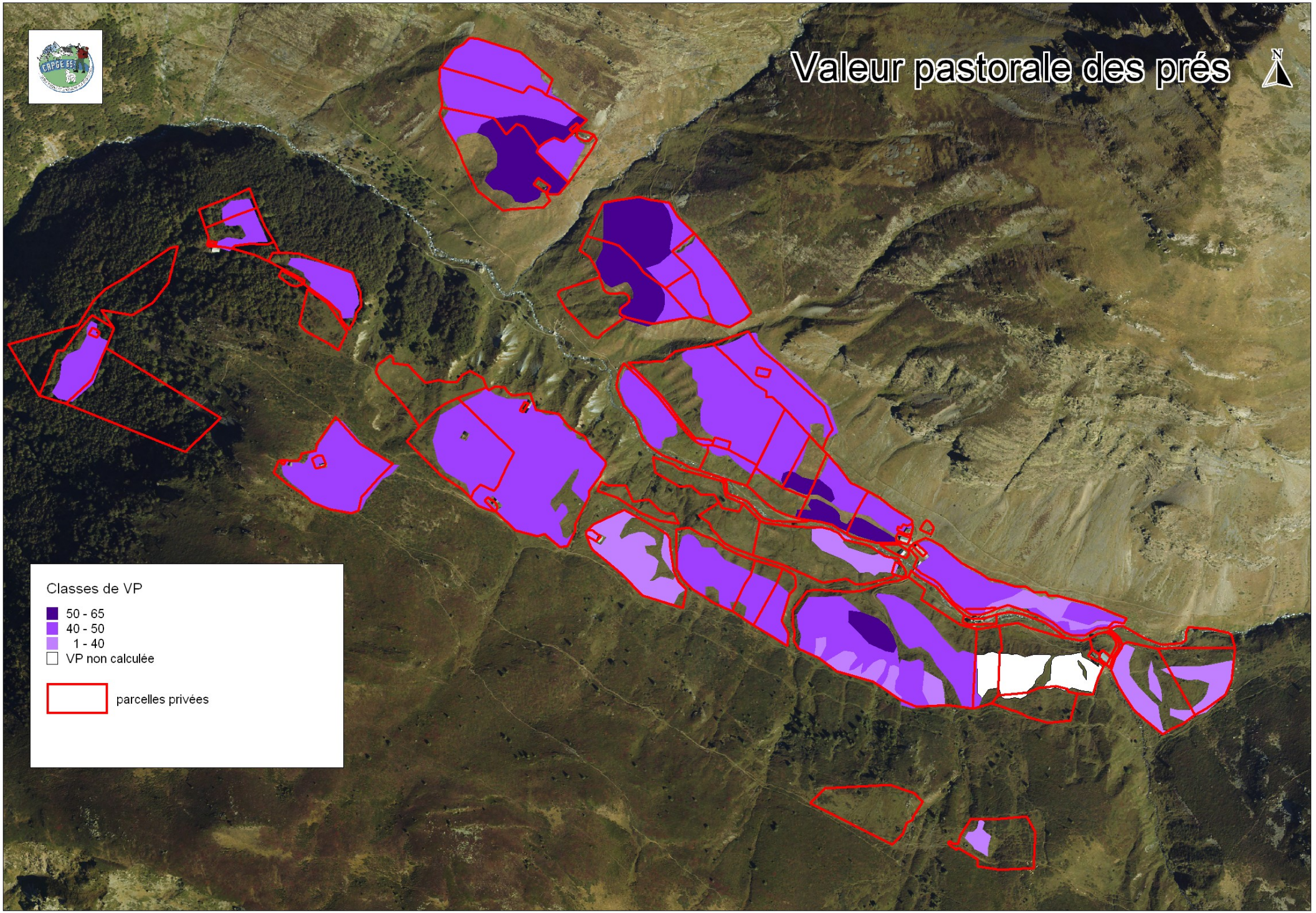
Valeur pastorale des prés
N
Classes de VP
50 - 65
40 - 50
1 - 40
VP non calculée
parcelles privées

Caractérisation agro-pastorale des anciennes prairies de fauche :

Méthodologie

Sur chaque secteur, les relevés phyto-sociologiques ont été complétés par des relevés selon la méthode des points-quadrats. Le principe de cette méthode consiste à tendre, sur la zone choisie, un décamètre le long duquel 50 points sont observés (relevé linéaire de végétation). La longueur choisie est de 10 mètres, un point d'observation a donc été réalisé tous les 20 cm. A chaque point d'observation, une tige est plantée dans le sol et les espèces en contact avec la tige sont notées.

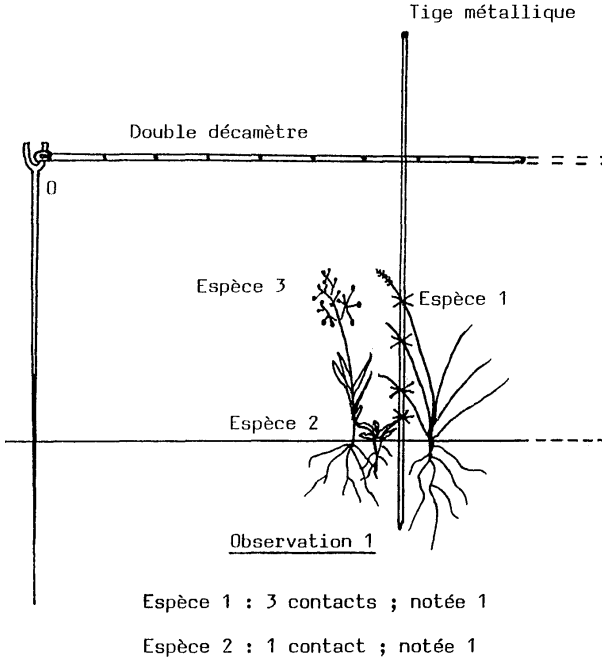

Ces relevés permettent de déterminer :

- la fréquence spécifique (= nombre de points où l'espèce a été recensée) qui traduit le recouvrement de chaque espèce
- la contribution spécifique (rapport entre la fréquence spécifique d'une espèce donnée et la somme de l'ensemble des fréquences spécifiques des espèces du relevé) qui traduit la participation à la biomasse de chaque espèce

Ces données permettent de déterminer la « valeur pastorale » du secteur (VP). Cet indice traduit d'un point de vue agronomique, la valeur des prairies. Elle prend en compte la composition floristique du secteur, donnée par le relevé, et la valeur agronomique de chaque espèce végétale. La valeur de l'indice varie de 0 à 100 (pour référence, une valeur pastorale de 30 correspond à une très bonne pelouse naturelle d'estive des Pyrénées centrales, une VP de 100 correspond à une prairie artificielle en Normandie).
En fonction des caractéristiques régionales, la valeur pastorale permet de traduire ce que le milieu est capable de produire en terme de ressource pour les troupeaux.

La qualité des parcelles

La grande majorité des prairies du Campbielh ont une valeur pastorale supérieure à 40, ce qui, compte tenu des conditions pédo-climatiques et de l'arrêt des pratiques d'irrigation et fertilisation associées à la fauche, traduit une ressource alimentaire de très bonne qualité pour les animaux.

A noter : La pression animale actuelle ne correspond qu'à 40 % de la ressource disponible. Les animaux se contentent de pâturer les secteurs les plus attractifs et délaissent les autres secteurs qui continuent à se fermer. Ainsi si les parcelles privées sont parcourues par les bovins, il n'en est

pas de même avec le versant de la montagne de Campbielh totalement colonisé par une lande à genévriers et rhododendrons où les animaux ne circulent que très peu. Les conséquences de cette sous utilisation commencent aussi à se ressentir sur les pelouses avec le développement d'espèces telles que le brachypode.

La quantité de ressource fourragère :

A cette altitude, chaque point de valeur pastorale correspond en moyenne à 55 UFL[3] produits dans la saison par ha. La production des prairies du Campbielh varie donc de 1400 à 3 600 UFL / ha (pour référence, en montagne une vache suitée a besoin d'environ 10 UFL/jour pour couvrir ses besoins, une brebis 1 UFL).

La majorité des prairies ont une production d'environ 2 500 UFL / ha soit pour ce type de prairie une production de matière sèche estimée à 3 t / ha. Cette estimation a été vérifiée par la réalisation de 10 relevés de biomasse qui donnent une production moyenne de 2.9 tonnes de matière sèche par hectare. Dans l'hypothèse d'un retour à la pratique de la fauche, une fertilisation adaptée devrait permettre de gagner 30 à 40 % de rendement pour atteindre au moins une production de 4 tonnes de matière sèche à l'hectare.

La typicité des prairies :

La pratique de la fauche sur les prairies de montagne favorise le développement de certaines espèces végétales dont plusieurs sont présentes sur le Campbielh. Il s'agit de la silène enflée, la centaurée noire, l'alchémille commune, la trisète jaunâtre, la benoite des Pyrénées, le trolle d'Europe, la violette cornue, la grande et la petite astrance, le grand boucage, la petite pimprenelle et le gaillet croisette. Il est donc paru intéressant d'évaluer la participation de ces espèces à la biomasse végétale de chaque relevés afin de caractériser la typicité des prairies. Pour cela, nous sommes partis du postulat suivant : plus la contribution de ces espèces à la biomasse est importante, plus nous sommes proche d'une végétation typique des prés de fauche de montagne. Malheureusement nous ne disposons pas de relevés sur la prairie encore fauchée puisque la récolte de foin avait eu lieu au moment des relevés. Sans pouvoir comparer nos relevés à ceux d'une prairie fauchée, nous pouvons les comparer entre eux.

[3] UFL : unité fourrage lait = mesure de la quantité d'énergie fournit par la ressource fourragère présente. En montagne, une vache suitée a besoin d'environ 10 UFL / jour pour couvrir ses besoins, une brebis, 1 UFL / jour.

Gradient de typicité des prairies du Campbielh

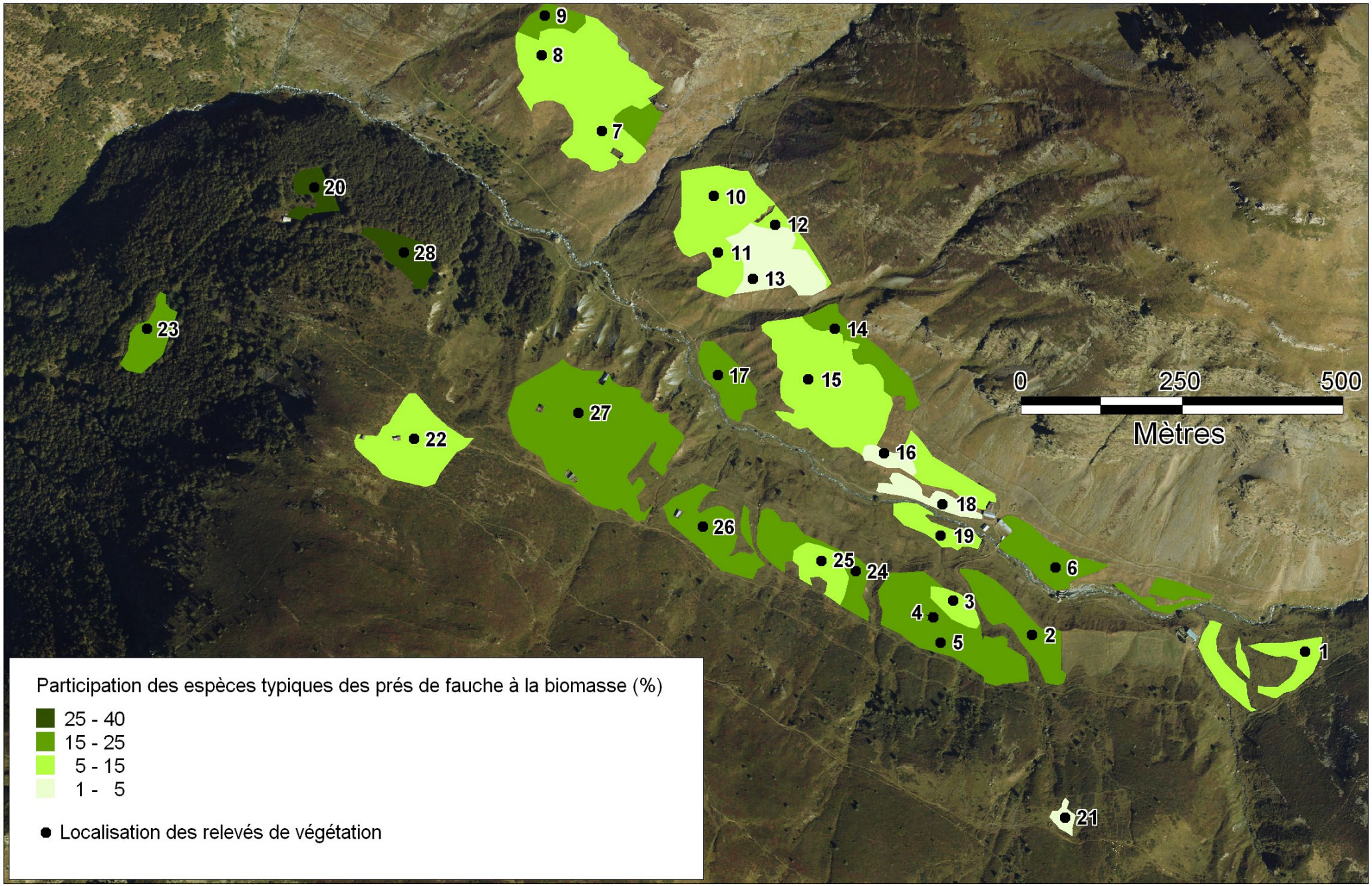

Bien que la pratique de la fauche ait cessé, toutes les prairies étudiées possèdent toutes des espèces typiques des prés de fauche (un pré de fauche ne comprenant d'ailleurs pas que des espèces spécifiques). Sur le Campbielh, ces espèces contribuent entre 3 à 38 % à la biomasse végétale. Plusieurs hypothèses peuvent être explorées pour expliquer ce phénomène de résilience. Quelques unes sont présentées ci-dessous.

- **L'effet versant** :

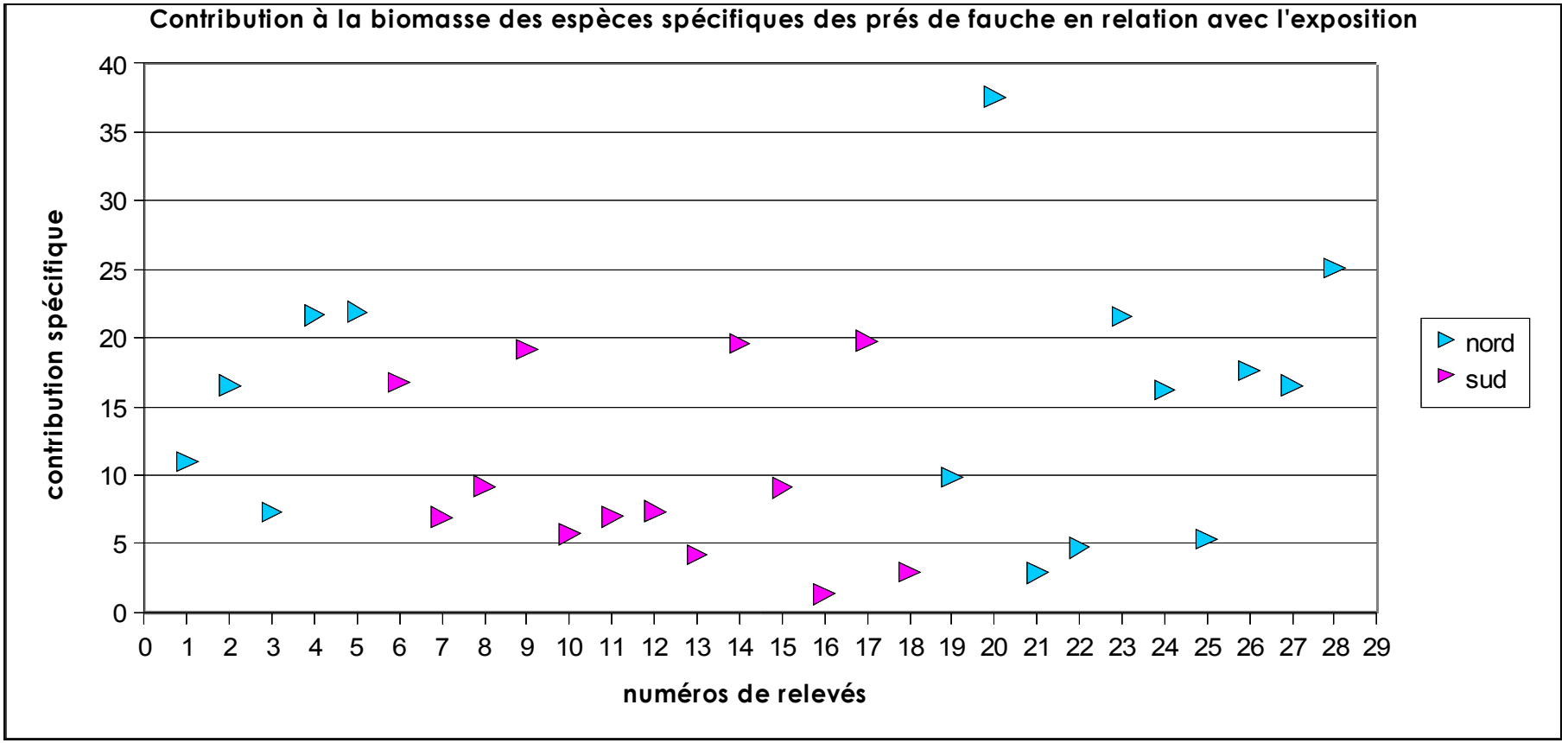

Les conditions d'ombrée semblent favoriser le développement et le maintien des espèces caractéristiques des prés de fauche.

- **La date d'arrêt de la fauche :**

Si les prairies où la fauche a été abandonnée en premier ont peu d'espèces typiques des prés de fauche qui contribuent à leur biomasse végétale, il en est de même pour 4 des 6 prairies où la fauche a été abandonné en dernier. Il est donc difficile de tirer des conclusions quant à l'effet de la date de l'arrêt de la fauche sur la contribution des espèces typiques des prés de fauche à la biomasse. Outre la date d'arrêt de la fauche, il est possible que la modification des pratiques associées entraîne également des modifications de la composition floristique des prairies.

- **la modification des pratiques agricoles :**

Les pratiques agricoles influent directement sur le cortège floristique des prairies et l'abondance dominance des espèces présentes. Si la date d'arrêt de la fauche est renseignée dans certains cas, nous ne disposons pas de données suffisamment précises sur les autres modifications de pratiques pour analyser les résultats : irrigation et fertilisation des prés, pression de pâturage, etc.

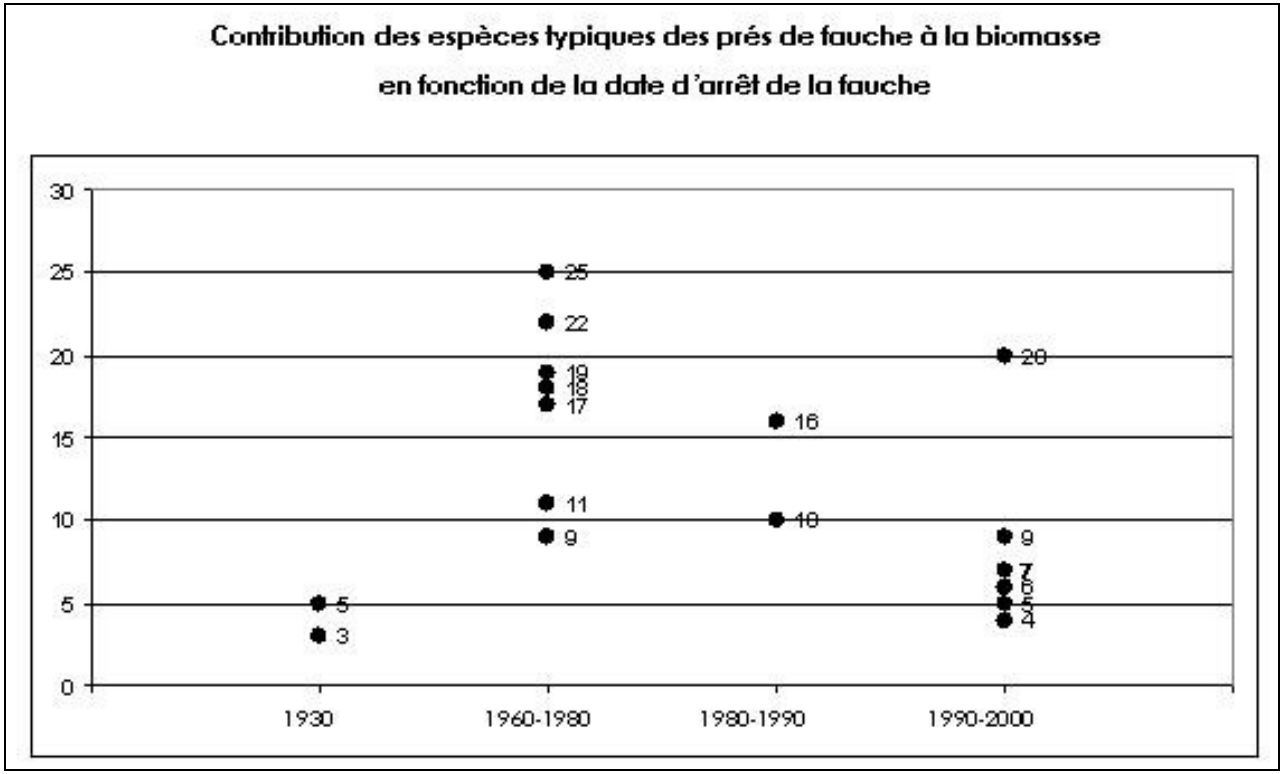

En conclusion : Les prairies du Campbielh ont conservé des espèces typiques des prés de fauche. Sous l'effet de la reprise de la pratique de la fauche et des pratiques associées (au moins la fertilisation), ces espèces devraient se développer, au détriment d'espèces moins typiques. Avec un retour des pratiques de fertilisation (voire d'irrigation), le rendement des parcelles serait tout à fait intéressant.

L'état des parcelles

Les relevés terrain réalisés au cours de l'été 2009 ont permis de faire un état des lieux des parcelles sur le Campbielh. Chaque parcelle a fait l'objet d'une description complète. Il en ressort l'analyse suivante :

- **Expositions :** les parcelles présentent deux expositions bien différentes : parcelles exposées S-SO et celles orientées N-NE. Ces 2 expositions entraînent des conditions très contrastées du point de vue de l'ensoleillement, de la température et de l'hygrométrie. On constatera que les dernières parcelles utilisées sont majoritairement celles exposées en versant S-SO tandis que les quartiers de Glarets et de Bazerque ont été délaissés les plus tôt.

- **Pentes :** la plupart des anciennes prairies de fauche présentent des pentes moyennes compatibles avec l'utilisation d'engins agricoles adaptés. Cependant, quelques parcelles présentent des pentes fortes limitant la fauche à des interventions manuelles ou à la moto-faucheuse (notamment sur le secteur d'Estarets et les parcelles 22 et 29).

- **Etat des parcelles :** le sol est suffisamment profond pour que la roche soit peu présente. Quelques blocs, probablement issus des versants supérieurs, peuvent gêner la reprise de la fauche. Mais cela reste très ponctuel. Par contre, de nombreux micro-reliefs se sont développés qui peuvent constitués un frein. Ces micro-reliefs sont plus marqués sur les secteurs où la fauche a été abandonnée le plus tôt : Glarets, Bazerque et Trapuzes. Ces même parcelles commencent à montrer des signes de colonisation par les ligneux ou semi-ligneux tandis que le reste du quartier présente une physionomie très herbacée (cf. paragraphe suivant). Pour certaines, la colonisation est tellement avancée qu'un retour est quasiment impossible (86, 60, 61 ou 94 et 95)

Au delà de ces éléments, on notera la présence de :

- quelques mouillères dans le fond des petites combes alimentant le ruisseau principal (en bleu sur la carte jointe) .

- nombreux dégâts de sangliers sur plusieurs parcelles. A l'automne 2009, de gros dégâts ont été observés sur les parcelles fauchées, compromettant le travail de l'éleveur.

Versant exposé sud / ouest
Estarets
Lagarde

versant exposé Nord / est

En croisant ces différentes caractéristiques, on conclue que :

- la reprise de la fauche est envisageable sur un peu plus de 14 hectares essentiellement en versant sud ainsi que sur les quelques parcelles du versant opposé, en continuïté avec celles déjà fauchées. En dehors des parcelles d'Estarret, les parcelles présentent des pentes modérées permettant d'envisager une fauche par des engins adaptés à la montagne. Des travaux de nivellement du sol ainsi que quelques dérochements seront probablement nécessaires.

- La reprise de la fauche est difficilement envisageable sur 14 hectares du fait de contraintes trop importantes :

  - pentes trop fortes et/ou trop de pierres sur les parcelles les plus hautes d'Estarets, Espress et Lagarde (versant sud)

  - parcelles présentant des micro-reliefs très importants et de nombreuses dépressions plus ou moins humides sur les parcelles situées en versant nord (en dehors des parcelles sur Trapuzes)

- La fauche n'est plus envisageable sur 13 hectares (colonisation par les ligneux, zone humide, talus…).

Ces 3 niveaux de potentialités sont cartographiés à la page suivante.

Classification des parcelles en fonction de leur potentialité de reprise de la fauche

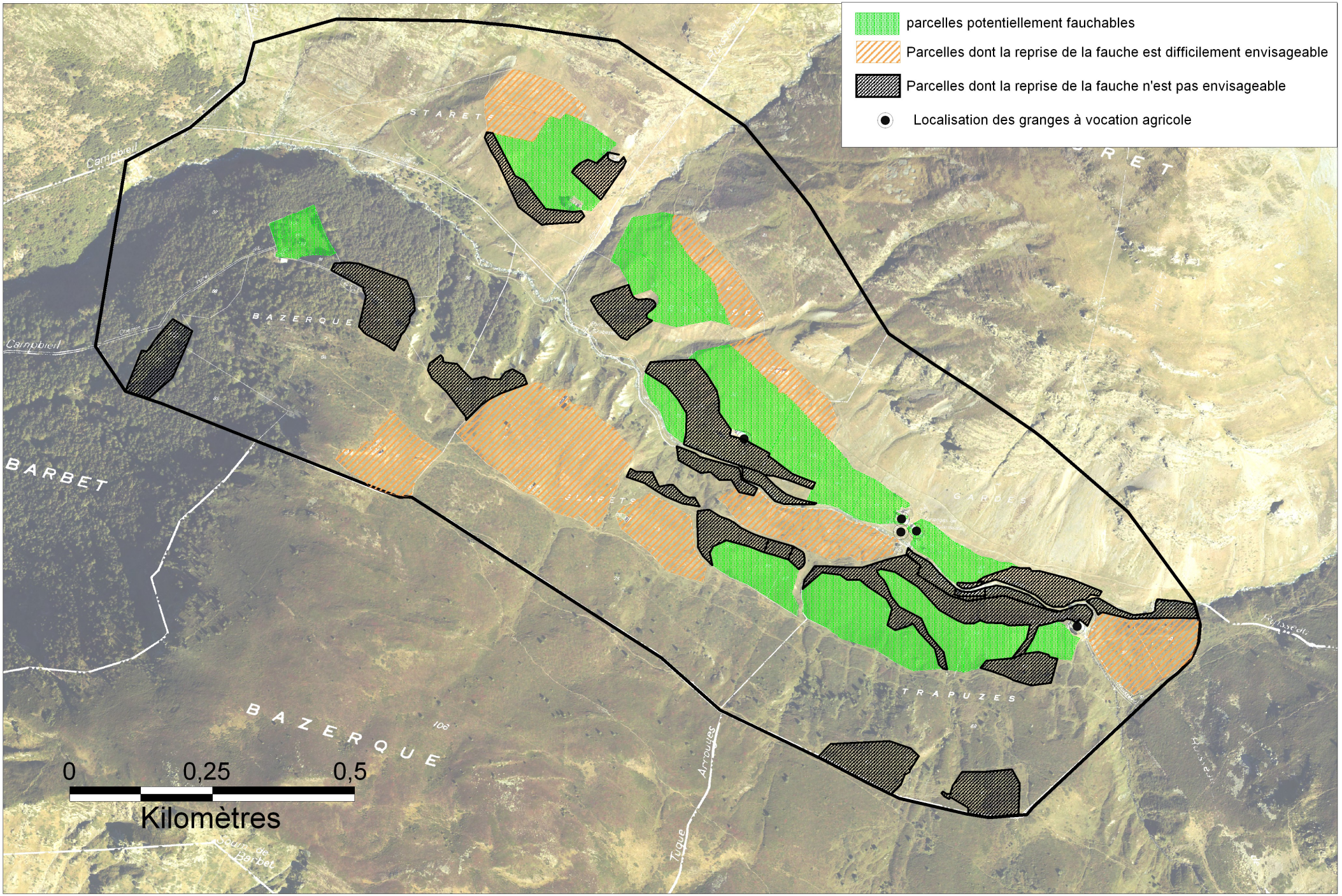

L'accessibilité

L'accès au quartier du Campbielh se fait par un sentier débutant en haut du village de Gèdre-Dessus à 1 200 m d'altitude. Il s'agit d'un sentier de faible largeur accessible uniquement à pied. Le sentier longe quelques parcelles de prés privés avant de traverser la forêt du Barbet sur le reste de sa longueur. Il faut en moyenne 1 heure à 1 heure 15 pour gravir les 450 m de dénivelé qui séparent le bas du sentier, des premières granges du Campbielh.

Cet accès constitue un handicap majeur pour la pratique de la fauche : les éleveurs étant obligés de faucher à la main ou à la moto-faucheuse, de rentrer le foin manuellement et de le consommer sur place (utilisation traditionnelle du quartier de granges foraines).

Les éleveurs rencontrés témoignent tous d'un arrêt de la fauche lié à ce manque d'accessibilité du quartier. Les parcelles de fauche au Campbielh ont ainsi été abandonnées au profit de parcelles plus accessibles (Héas ou Saugué).

La question du désenclavement du quartier du Campbielh est une question récurrente qui a déjà fait l'objet de plusieurs projets qui n'ont pas abouti. Le dernier en date remonte au début des années 1980. La commune de Gèdre avait projeté le désenclavement du Barrada et du Campbielh. N'ayant pas obtenu l'accord des propriétaires de Gèdre-dessus pour le départ de la piste, celle du Campbiehl n'a pu être créée.

A ce jour, le quartier du Campbielh constitue le seul quartier de grange « perché » sur la commune de Gèdre à ne pas disposer d'un accès (Saugué, Bué, Barrada, Héas). La création d'une piste au Campbielh est une demande récurrente des éleveurs du quartier.

La propriété foncière

Le quartier du Campbielh se caractérise par un parcellaire privé couvrant **41 ha** correspondant aux anciens prés de fauche. Ces parcelles, au nombre de **65**, appartiennent à **13 propriétaires privés** (cf carte jointe). Les indivisions sont nombreuses puisque 6 « propriétaires » sont en fait des indivisions entre plusieurs personnes.

Autour de ce parcellaire privé, les terrains, inadaptés à la récolte du foin, appartiennent en indivision aux 17 communes de la vallée de Luz et sont gérés par la CSVB. On ne trouve aucune propriété propre de la commune de Gèdre. Sur ce quartier, Electricité de France est propriétaire d'une parcelle autour de la prise d'eau, en fond du vallon.

Les parcelles privées : Autrefois, l'ensemble des parcelles appartenaient aux éleveurs. Actuellement, les propriétaires au Campbielh sont plus ou moins en lien avec le monde agricole. Dans l'optique d'une reconquête du quartier, il est intéressant de comprendre les enjeux sur le foncier en classant les propriétaires en fonction de leur lien avec l'activité agricole.

type		**Nombre de propriétaires**	**Surface détenues**	**observations**
1	Propriétaire = exploitant agricole en activité (ou son fils)	3	17.7 ha	
2	Propriétaire = exploitant en retraite/sous tutelle mais ayant concédé un bail avec un éleveur	2	10.6 ha	Il s'agit d'un bail oral entre l'éleveur et le propriétaire qui voit un intérêt à ce que sa parcelle soit exploitée → mais **cet accord est fragile** d'autant qu'ils n'ont pas de repreneurs.
3	Propriétaire = exploitant en retraite mais n'ayant pas concédé un bail avec un éleveur	2	4.9 ha	Pour ces parcelles, **l'avenir est encore plus incertain** puisque les propriétaires ont complètement désinvesti ce quartier.
4	Propriétaire = en dehors du monde agricole	5	4.1 ha	Il s'agit de parcelles qui ont été cédées en même temps que la vente des granges. Ces granges ont été transformées en résidence secondaires.
5	Propriétaire décédé	1	2.5 ha	Le décès est très ancien et aucune succession n'a pu être conclue.
6	EDF	1	0.10 ha	

Près de 40 % de la surface est détenue par les exploitants en activité (ou les parents des exploitants) (type 1). Ces parcelles ont toutes leur place dans les systèmes d'exploitation et conservent une utilisation agricole (fauche ou pacage).

Pour le reste, les parcelles n'appartiennent pas à des exploitants en activité : retraite sans successeur sur ces terrains, succession non aboutie, parcelle achetée en même temps que la grange transformée en résidence secondaire,… Actuellement, les animaux pâturent l'ensemble des terrains avec l'accord oral ou implicite des différents propriétaires. Ce qui est possible en cas de pâturage devient plus compliqué si l'on souhaite relancer la pratique de la fauche qui va nécessiter des investissements de la part des éleveurs (restauration des prés, fumure des

parcelles…) qui ne peut se faire qu'en ayant une sécurité quant à la disposition des terrains. Dans l'état actuel, la fragilité des accords entre les propriétaires et les exploitants, constitue un frein pour la remise en état de prés, d'autant que certains prés des plus intéressants ne sont d'ores et déjà plus dans le cycle de production. **La question de la sécurisation de l'accès au foncier pour les éleveurs souhaitant relancer la fauche est un facteur majeur de réussite du projet.**

LE PARCELLAIRE PRIVE SUR LE QUARTIER DE CAMPBIELH

Etude agropastorale du Campbielh – GIP-CRPGE-

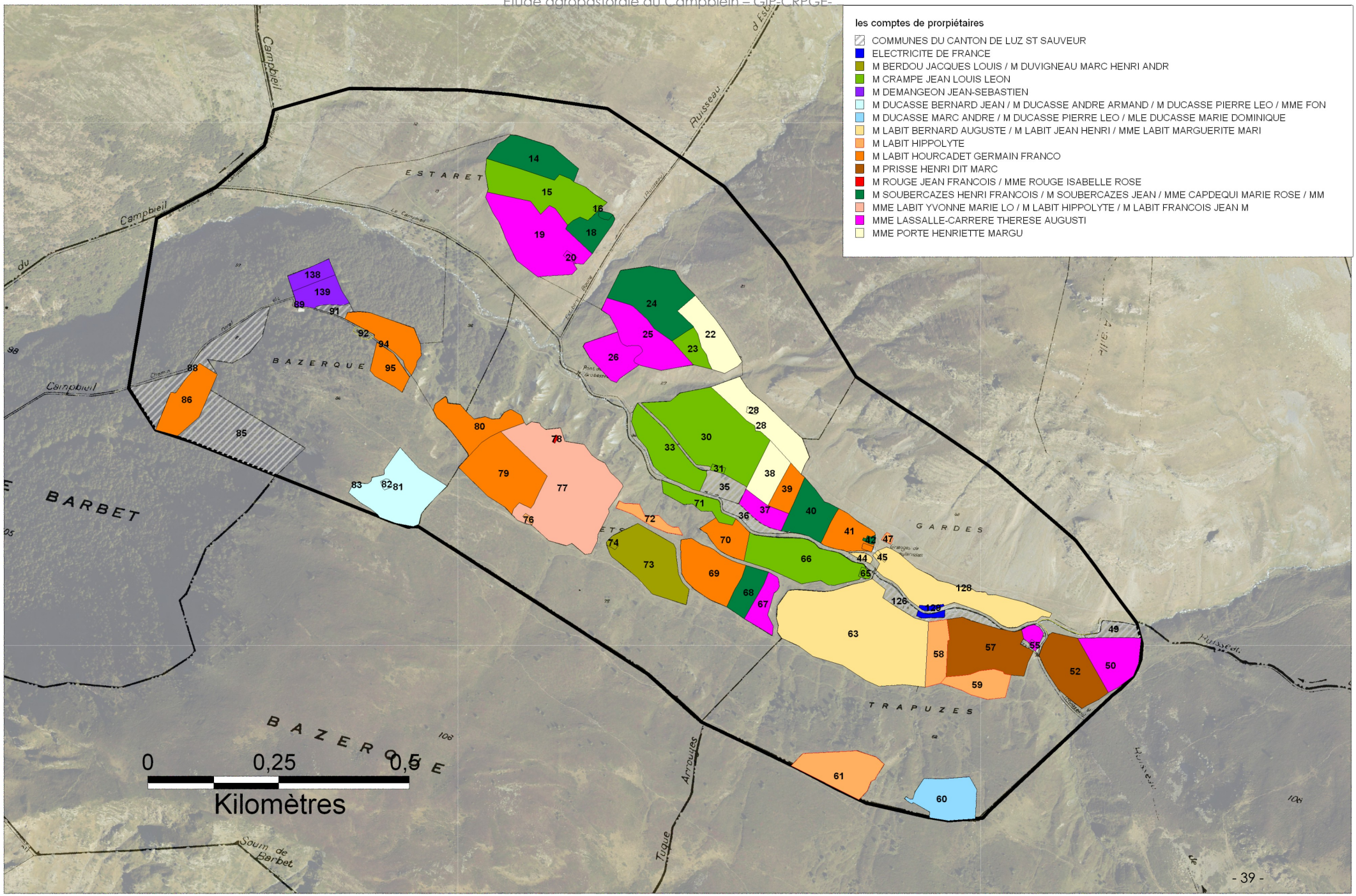

Classement des propriétaires en fonction de leur lien avec le monde agricole

Etude agropastorale du Campbielh – GIP-CRPGE-

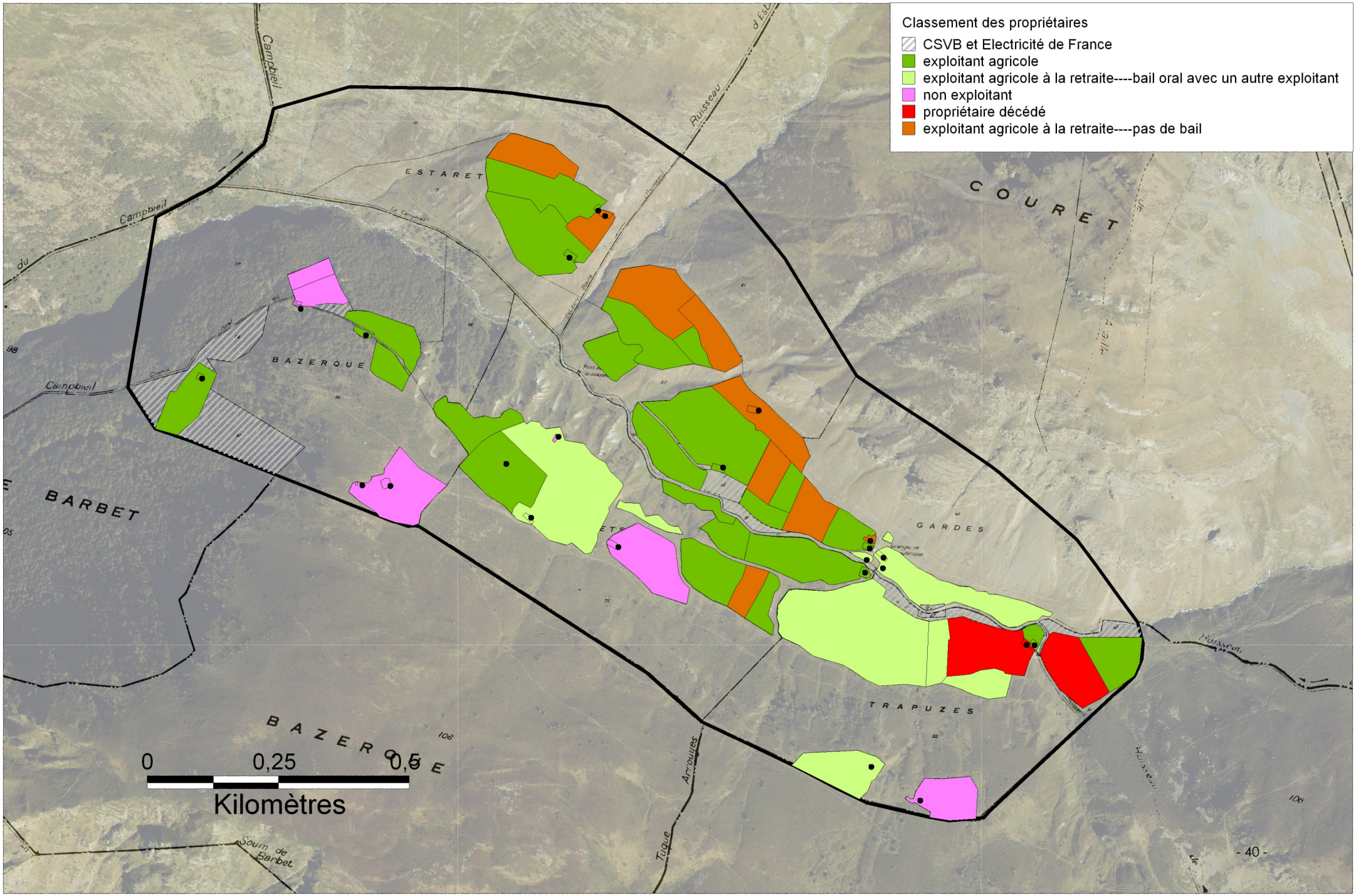

Le bâti

Les granges foraines sont indissociables de ces quartiers de prés de fauche. Chaque famille disposait d'une ou plusieurs granges dans lesquelles le foin récolté était stocké. Les éléments bâtis sont ici très nombreux et d'une grande diversité :

- des petites granges foraines de 4 mètres sur 5 → elles sont essentiellement situées sur le versant exposé au nord et la plupart a été transformée en résidence secondaire
- des granges de taille moyenne
- et de très grandes granges (plus de 20 m de long - Mouré) avec des bâtis attenants comme un poulailler.

Au fond du vallon du Campbielh, un groupement de 6 bâtiments formait un petit « hameau ». Les autres bâtiments sont disséminés sur les deux versants.

Avec l'arrêt de la pratique de la fauche, ces bâtiments ont peu à peu perdu leur utilité pour les éleveurs. Le temps faisant son office, ceux qui n'étaient plus entretenus par les éleveurs se sont dégradées. D'autres ont été achetés dans les années 70 / 80 et transformés en résidence secondaire. Actuellement, sur les 22 éléments bâtis recensés, on compte :

- 11 ruines (dans différents stades de dégradation)
- 6 résidences secondaires qui se situent exclusivement sur le versant exposé au nord (quartiers des Glarets et de Bazerque)
- et 6 granges ayant conservé leur vocation agricole dont une seule est encore utilisée actuellement pour le foin. La toiture de l'une d'entre elle commence à se dégrader (en haut de Lagarde). Ces granges sont situées au hameau, dans le quartier de Lagarde ou celui de Trapuzes.

En plus des granges, on note la présence de nombreux éléments bâtis : anciens murets (notamment délimitant le parcellaire privé des terrains gérées par la CSVB), poulailler, sources et fontaines, ponts dont le pont de la Masou, monument classé par les monuments historiques…

De manière générale, sur ces zones de granges éloignées du fond de vallée, si la fauche persiste, le foin est de plus en plus redescendu au siège d'exploitation où il est stocké et consommé l'hiver. De plus, la mécanisation et le conditionnement sous forme de bottes et de balles rondes rendent les granges moins adaptées (ouvertures, accès, capacité de stockage…) et celles-ci sont alors délaissées ou vendues. La question qui se pose est la place du bâti dans un projet de reprise de la fauche.

Caractérisation des granges sur le quartier du Campbielh

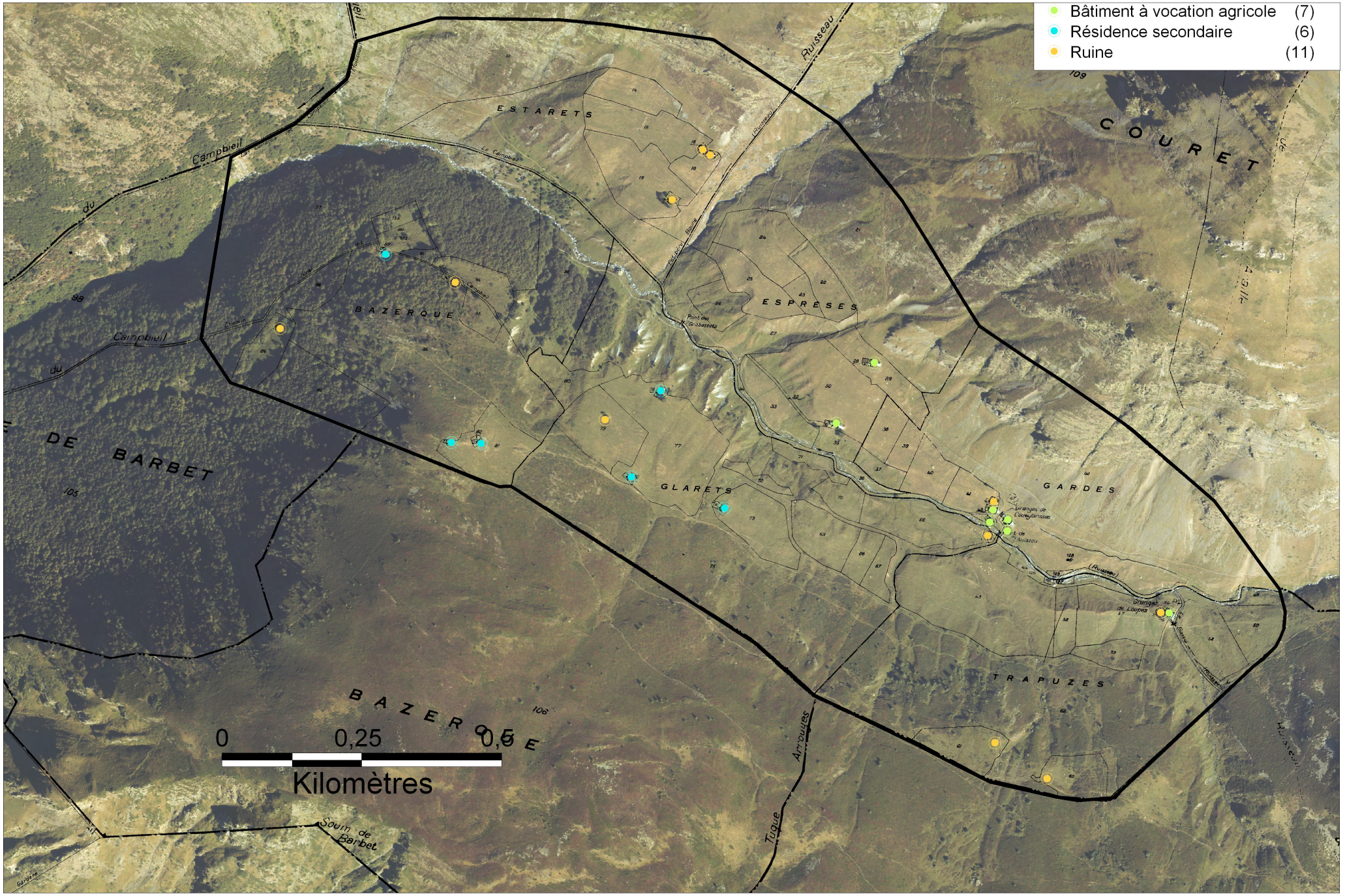

Des éleveurs

Même si les éléments précédents plaident en faveur d'une possibilité de reprise de la fauche, il est primordial de s'intéresser au contexte agricole et économique du canton, aux besoins et aux motivations des éleveurs vis-à-vis du projet.

Dans le canton, comme dans de nombreuses autres vallées, les prairies de fauche mécanisables et proches des exploitations sont prisées et ne couvrent pas tous les besoins (difficulté de trouver des parcelles pour l'installation de JA) alors que l'abandon des parcelles les plus éloignées et moins accessibles se poursuit. Là où, autrefois, la famille entière était sollicitée, les éleveurs se retrouvent souvent seuls, au mieux épaulés par leurs parents et/ou leur conjoint(e). Cette diminution de la main d'œuvre sur l'exploitation oblige l'éleveur à optimiser les temps des différents travaux. Sur les systèmes agro-pastoraux, cela se traduit par :

- la recherche de parcelles où la fauche peut être mécanisée (tracteurs adaptés)
- la recherche de parcelles accessibles et/ou peu éloignées du siège d'exploitation
- la redescente du foin sur le siège d'exploitation

Le développement de la pluri-activité renforce cette tendance (sur le Campbielh, 2 éleveurs sur 4 sont pluri-actifs).

L'histoire de l'arrêt de la fauche sur le Campbielh illustre cette évolution puisque les éleveurs ont abandonné la fauche sur le quartier au fur et à mesure que des parcelles plus accessibles et mécanisables se libéraient. L'éleveur fauchant sur le Campbielh témoigne de la pénibilité de la fauche dans ces conditions, du temps passé et au final du manque de rentabilité. Le maintien de sa pratique est avant tout la continuité d'une activité traditionnelle et familiale qui ne peut se faire sans l'appui de sa famille.

Les autres éleveurs rencontrés font le même constat : la fauche sur le Campbielh nécessite trop de temps (manque d'accès), un travail très dur (pas de mécanisation) et ne correspond plus au schéma opérationnel de leur exploitation (rentabilisation des temps de travail, besoin de foin sur le siège d'exploitation). Il est difficile de cerner les motivations des éleveurs mais lors des entretiens, la plupart se sont dits intéressés à reprendre (ou maintenir) la fauche sur le Campbielh si les conditions actuelles évoluent.

F. Synthèse des différents facteurs influant sur le projet de relance de la fauche sur le quartier du Campbielh

Le tableau ci-dessous reprend les différents points précédents en analysant les points positifs et les facteurs de blocage à la reprise de la fauche.

	Atouts :	**Contraintes :**
Etat des parcelles	Des parcelles intéressantes au niveau agro-pastoral : une ressource fourragère correcte, des pentes modérées, des parcelles potentiellement mécanisables. Les prés pouvant retourner à la fauche s'étendent sur 14 ha.	Du micro-relief sur de nombreuses parcelles (nécessitant des travaux de nivelage), quelques cailloux (désenrochement), des dégâts de sangliers sur l'ensemble du site.
Accès		Quartier enclavé nécessitant plus d'une heure de marche, quartier non accessible aux engins agricoles
Foncier	Des éleveurs majoritairement propriétaires.	→ plus de 60 % de la surface appartient à des propriétaires non exploitants ou à la retraite sans succession. Pas de baux écrits entre les éleveurs et ces propriétaires.
Bâti	Maintien de 5 granges à vocation agricole de belle dimension assurant un abri pour les éleveurs et les animaux ainsi qu'une réserve de foin (plus ou moins importante selon les granges) + 1 grange qui se dégrade rapidement	Des bâtiments moins adaptés aux conditions de travail qui ne sont plus utilisés : transformation en résidence secondaire ou abandon. Une pression foncière sur ces bâtiments qui pourrait s'intensifier avec la création d'un accès.
Contexte humain	Un canton dynamique avec installation de JA et des besoins en en prés de fauche. 2/3 éleveurs prêts à continuer ou reprendre la fauche si un projet économiquement viable est proposé	Une diminution de la main d'œuvre sur les exploitations qui amène à privilégier les secteurs accessibles et mécanisables et des besoins en foin pour l'hiver (sur les sièges d'exploitation).

En conclusion : La reprise de la fauche sur le secteur du Campbielh est tout à fait envisageable. Les potentialités agro-pastorales sont bonnes, des éleveurs sont prêts à poursuivre ou reprendre la fauche si le quartier est désenclavé. Les agriculteurs rencontrés sont unanimes sur ce point

et le manque d'accès est considéré comme le principal facteur d'abandon de la fauche sur le Campbielh. Mais si la **création d'un accès** semble être la condition majeure pour les éleveurs, la sécurisation de la mise à disposition du foncier en est une tout aussi importante. La question du maintien de la vocation agro-pastorale des granges quant à elle dépend du projet qui sera choisi (scénarios).

G. Les autres activités et enjeux sur le Campbielh et alentours

L'étude du quartier du Campbielh ne serait être complète sans la prise en compte du système agricole dans sa globalité et en le déconnectant de ce qui se passe sur les sièges d'exploitation et sur l'estive attenante. Sur ce système complet, les activités sont nombreuses. Même si l'étude porte sur l'activité de fauche sur le quartier, il est important de comprendre et de prendre en compte les différents enjeux du territoire au moment du choix du projet à mettre en oeuvre.

Les activités et enjeux forestiers :

Le sentier menant au quartier du Campbielh traverse la forêt du Barbet. Cette forêt appartient en indivision aux 17 communes du canton qui forment la Commission Syndicale de la vallée du Barège. Elle relève du régime forestier et est gérée par l'ONF.
Il s'agit d'une hêtraie – sapinière traitée en futaies irrégulières et en taillis qui constitue un milieu riche pour la faune et de forte qualité paysagère. Cet habitat ne relève pourtant pas de la Directive Habitat (DOCOB).

Compte tenu de l'absence d'accès, des pentes fortes et de la qualité globale du peuplement, la forêt du Barbet n'est pas exploitée. Elle assure avant tout un rôle pour la protection des sols contre les risques d'érosion, d'avalanches ou de glissement de terrain. L'affouage, autrefois fréquent, n'est plus pratiqué depuis au moins 30 ans.

Depuis plusieurs années, le secteur de Gèdre / Gavarnie subit une pénurie de bois de chauffage disponible pour les habitants (les coupes proposées sont trop éloignées et/ou peu accessibles). Afin de trouver de nouvelles coupes d'affouage pour ce territoire, le plan d'aménagement forestier (en cours de finalisation) prévoit de poursuivre la piste du Benqué afin de libérer de nouveaux lots sur la forêt de Coumély. Aucun projet ne concerne la forêt du Barbet (classée en forêt de repos). Mais la réflexion sur le Campbielh et la création possible d'un accès pourrait ouvrir de nouvelles opportunités d'exploitation de bois de chauffage sur ce boisement.
Le potentiel disponible sur cette forêt reste limité : de l'ordre de 4 ha à 60 m3/ha (renouvellement tous les 8 ans) qui pourrait répondre au besoin d'une cinquantaine de familles (sur une zone située au dessus du 1er tiers du chemin actuel). Mais au-delà de ce chiffre, c'est véritablement la ré-appropriation par les habitants d'une ressource locale qui se joue. D'où l'intérêt de prendre en compte l'ensemble des acteurs et enjeux autour du Campbielh afin de réfléchir à un véritable projet de territoire.

A noter : D'après l'ONF, les anciens modes d'exploitation et l'absence de gestion de cette forêt font que l'on a aujourd'hui beaucoup d'arbres de même âge (risques importants lorsque la forêt sera en âge de sénescence) et de nombreux rejets de souches peu résistants en cas d'incident naturel (tempête, avalanche...). Des opérations de gestion seraient ainsi bénéfiques pour ce boisement vieillissant.

L'activité pastorale sur l'estive de Camplong-Campbielh

Le quartier des granges de Campbielh est en continuité avec l'unité pastorale n° 088 de « Camplong / Campbielh ».
Cette estive est la propriété des 17 communes indivises du canton de Luz et est gérée par le Commission Syndicale de la vallée de Barèges.
D'une surface de 2000 hectares, elle se compose de deux secteurs distincts:

- La montagne de Camplong de l'autre côté de la crête de Campbielh. L'accès à ce quartier se fait par Héas et il n'y a pas de lien entre cette montagne et le quartier des granges de Campbielh. De ce fait, ce secteur ne fera pas l'objet de l'analyse suivante.
- Le Campbielh (comprenant les quartiers d'Estibère bonne, Estibère male, Sausset, lac de Bassia, Port de Campbielh) qui prolonge directement le quartier de granges. L'accès à l'estive de Campbielh est le même que pour le quartier de granges (par la forêt du Barbet). La cabane du Sausset est à environ 1 h 30 de marche, le lac de Bassia à plus de 2 h 00 de marche. L'estive dispose d'une cabane pastorale (cabane du Sausset) et d'un parc de tri attenant.

En 2008, l'effectif transhumant sur le Campbielh était de :

- 400 ovins
- 100 bovins

➔ soit 160 UGB appartenant aux 3 éleveurs propriétaires sur le quartier de granges de Campbielh (A, C, D) et à 3 éleveurs « extérieurs » à la commune de Gèdre.

L'estive est traditionnellement utilisée par les éleveurs locaux. Face à la diminution constante des effectifs, la CSVB a introduit des troupeaux « extérieurs » depuis quelques années. Chaque année, le gestionnaire installe une clôture afin d'empêcher ces troupeaux de pénétrer sur le quartier de granges (en rouge sur la carte).

Le diagnostic pastoral réalisé sur ce secteur lors de l'élaboration du DOCOB fait état d'un secteur où la pression pastorale est faible et se concentre sur Sausset et le Bassia. Les quartiers ovins d'Estibère Bonne et Estibère Male, particulièrement abrupts, sont quasiment désertés. Le DOCOB (fiche action P2) préconise de redynamiser l'activité pastorale sur ce secteur par un meilleur équipement, la mise en place d'opération de gestion et la réflexion sur l'introduction de nouveaux troupeaux.

D'après le gestionnaire, **la difficulté d'accès est le principal facteur limitant la fréquentation** par les troupeaux, rendant difficile la surveillance des animaux et la réalisation de travaux d'amélioration pastorale ou de simple gestion comme du débroussaillage. **Pour la CSVB, le ré-investissement de l'estive du Campbielh nécessite un désenclavement de l'estive**.

A noter : Le débarquement des animaux pose aussi de gros problèmes de sécurité puisque les animaux sont débarqués à Gèdre et empruntent la seule route d'accès à Gèdre-Dessus bloquant ainsi cette unique voie de circulation. Réflexion en cours de la CSVB afin de sécuriser le débarquement des animaux (projet de débarquement des animaux au départ de la piste du Benqué, passage par le pont de Peyregnet avant de rejoindre le sentier actuel vers le Campbielh juste avant l'entrée dans la forêt).

L'estive de Campbielh

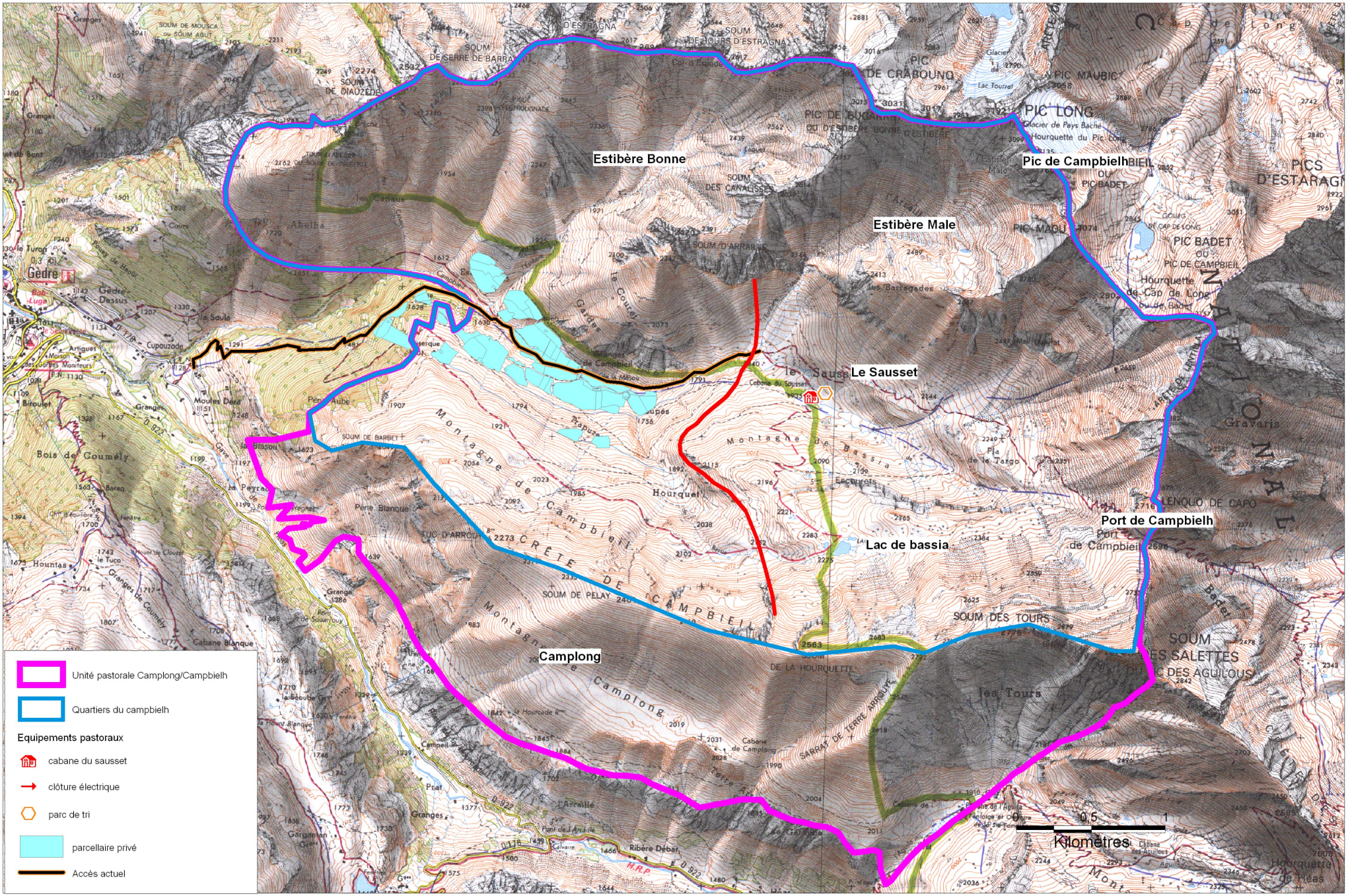

Les enjeux environnementaux et paysagers

Le quartier du Campbielh constitue un secteur particulièrement intéressant. Du point de vue écologique, le plateau présente un ensemble rare de prairies « perchées » avec des habitats naturels de grande valeur naturelle. Le maintien d'une activité agricole a permis, comme l'ont confirmé les relevés de végétation, la conservation de prairies pauvres typiques des milieux naturels anciens. Ces prairies de fauches abritent une grande diversité floristique ainsi qu'une entomofaune associée d'une très grande diversité (dont le papillon « apollon »).

Du point de vue paysager : les quartiers de granges de haute altitude sont un paysage typiquement pyrénéen, dont la valeur dépend en grande partie du maintien des milieux prairiaux et des bâtiments agricoles. L'enjeu est donc fort sur le Campbielh, où ce paysage est dans une phase d'évolution qui peut encore être contenue. Le maintien de bâtiments en bon état et gardant le caractère traditionnel, ainsi que le maintien de milieu ouvert est nécessaire pour conserver le patrimoine paysager actuel de la zone.

Le quartier de Campbielh est concerné par de nombreux classements reconnaissant sa valeur environnementale et paysagère. Ainsi, ce secteur est inclus dans :

Le site natura 2000 « Pic Long / Campbielh ». Les objectifs du réseau de sites Natura 2000 sont la préservation de la diversité biologique ainsi que la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires. Basée sur la concertation, la création d'un site Natura 2000 n'a pas pour objectif de mettre la nature « sous cloche » en interdisant tout aménagement qui serait nécessaire pour le maintien d'un activité sociale ou économique. Cependant, afin de préserver au mieux les habitats, les projets susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences.

Le site classé « cirque de Gavarnie et cirques et vallées avoisinantes ». Le quartier ainsi que la forêt de Barbet sont intégrés dans ce vaste site classé. Ce classement vise à préserver des espaces présentant un intérêt général et plus particulièrement à la protection de paysages remarquables. En conséquence, tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux se doit de prendre en compte l'intégration paysagère et doit être soumis à une autorisation spéciale (préfectorale ou ministérielle).

La zone d'adhésion du Parc National des Pyrénées : Cette zone d'adhésion (anciennement dénommée périphérique) ne bénéficie pas de statut de protection stricte et n'est pas soumise à un régime d'autorisation particulier. Cependant, le quartier des granges se situe en limite de la zone cœur du Parc qui débute quelques dizaines de mètres au dessus des parcelles privées. Le sentier du Campbielh constitue ainsi une porte d'entrée dans la zone cœur du Parc National des Pyrénées. La principale crainte liée à la création d'un accès qui permettrait de relancer la fauche est l'augmentation importante de la fréquentation sur le Campbielh et dans la zone cœur.

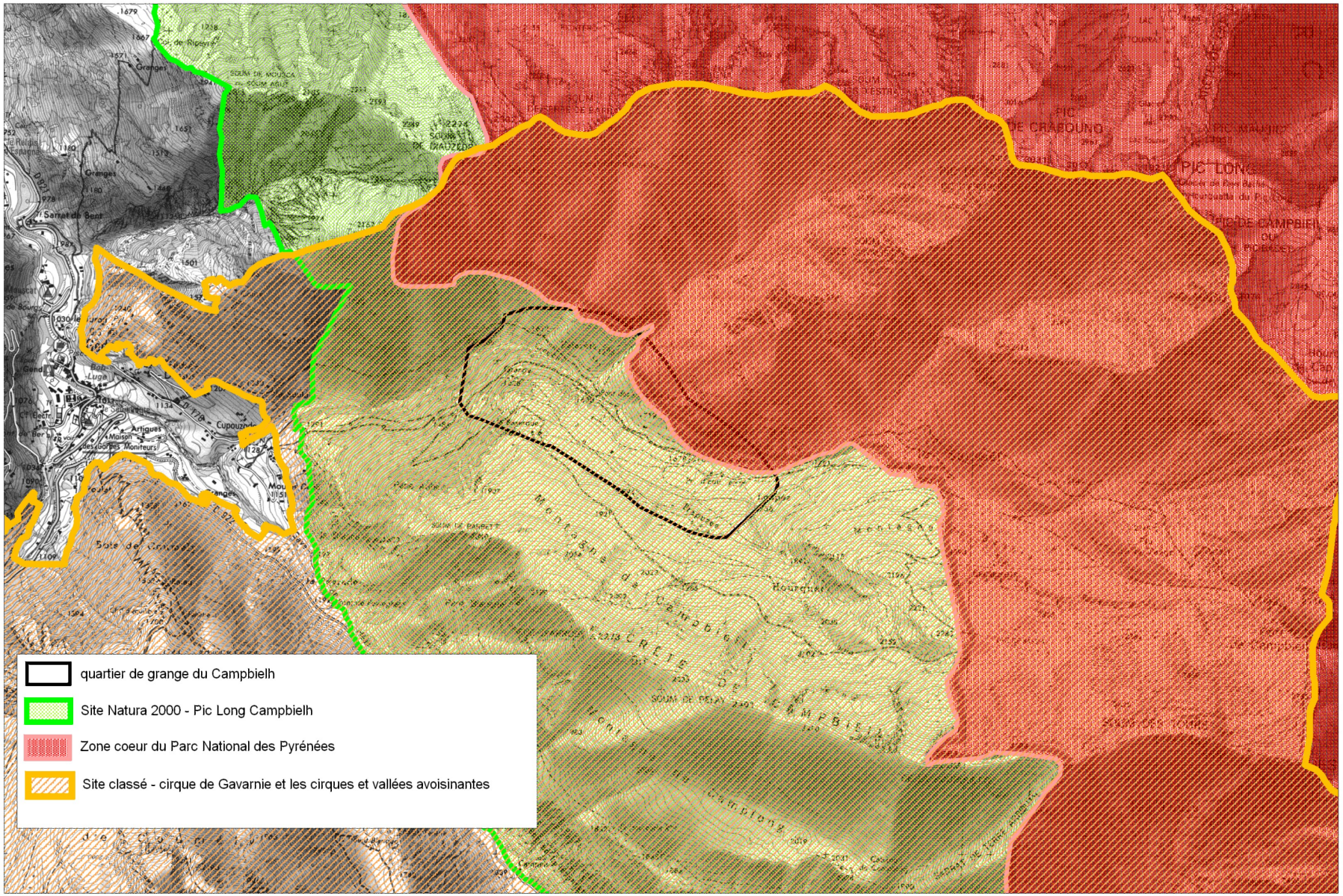
quartier de grange du Campbielh
Site Natura 2000 - Pic Long Campbielh
Zone coeur du Parc National des Pyrénées
Site classé - cirque de Gavarnie et les cirques et vallées avoisinantes

La pratique de la chasse et de la pêche sur la montagne du Campbielh

La chasse :

Etant donné le statut de protection, la chasse est interdite sur la zone cœur du PNP. Seuls les secteurs de la montagne du Campbielh, le quartier de granges privées et la forêt de Barbet sont chassés. La chasse est gérée par l'association des chasseurs barégeois et les espèces concernées sont :

- Le chevreuil
- L'isard
- La perdrix
- Le lièvre
- et quelques sangliers (rares)

D'après les chasseurs, le tétras, mentionné dans le DOCOB, n'est plus présent sur ce secteur.

Au-delà de l'isard, espèce emblématique, la chasse la plus pratiquée sur le campbielh est la chasse à la perdrix.
Pour l'association, le manque d'accès du quartier constitue un atout limitant ainsi l'affluence. Il s'agit d'un secteur de chasse préservé.

Les chasseurs déplorent cependant une diminution importante des populations de perdrix. Cette diminution serait liée à l'évolution des habitats (avec fermetures des landes et pelouses) suite à l'arrêt progressif de l'activité agro-pastorale. Pour pallier cette dynamique, les chasseurs sont tout à fait favorables à une relance de l'activité sur le quartier mais, en fonction du scénario retenu, ils craignent une « sur-fréquentation » pouvant entraîner du dérangement sur les nichées de perdreaux.

Les dégâts de sangliers :
D'importants dégâts ont été constatés à l'automne 2009 (notamment sur les parcelles fauchées) pouvant compromettre le maintien de la fauche. Les chasseurs, interpellés par les éleveurs, témoignent de la difficulté de mettre fin à ces dégâts récurrents. Il convient de trouver des solutions à ce problème qui pourrait compromettre entièrement le projet de reprise de la fauche sur le Campbielh et détériorer les relations entre les éleveurs et chasseurs.

La pêche :

Sur la montagne du Campbielh, la pratique de la pêche se concentre essentiellement sur le lac de Bassia. Cette pratique est gérée par l'AAPMA des pêcheurs barégeois qui pratique des alevinages réguliers dans ce lac (truite et omble). Même s'il est difficile d'évaluer précisément le nombre de pêcheurs, la pêche dans le ruisseau du Campbielh est très anecdotique. Tout comme l'association des chasseur, l'AAPMA témoigne d'un secteur préservé d'une trop grande affluence et dont le charme réside dans cette tranquillité. La préservation de la tranquilité du site est une priorité pour le Président.

La fréquentation touristique et la randonnée

Globalement, la fréquentation touristique sur le quartier du Campbielh est modérée. On ne dénombre que 2 sentiers de randonnée pédestre constituant 2 variantes d'une randonnée menant au lac de Bassia. Ces itinéraires partent du pont de Peyregnet, empruntent une partie du sentier de la forêt du Barbet, atteignent le lac de Bassia puis redescendent et traversent le quartier de granges foraines. Les 2 itinéraires se séparent à partir du pont des Grabasset (cf. cartes jointes).

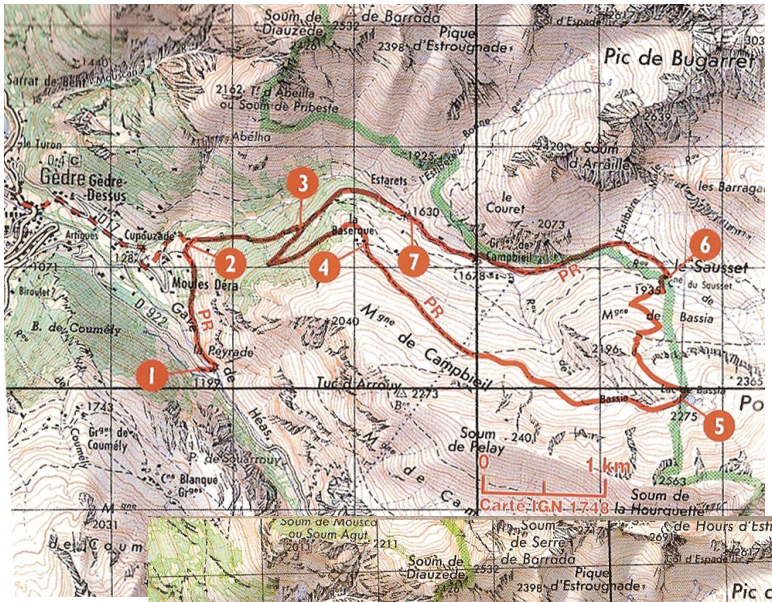

De plus, la carte IGN mentionne la possibilité d'accéder au port du Campbielh (2 596 m) par un chemin non balisé en poursuivant le vallon depuis le quartier de Campbielh.

La fréquentation touristique se concentre essentiellement sur les deux mois d'été. La montagne du Campbielh est cependant parcourue durant l'hiver par un certain nombre de skieurs et raquettistes.

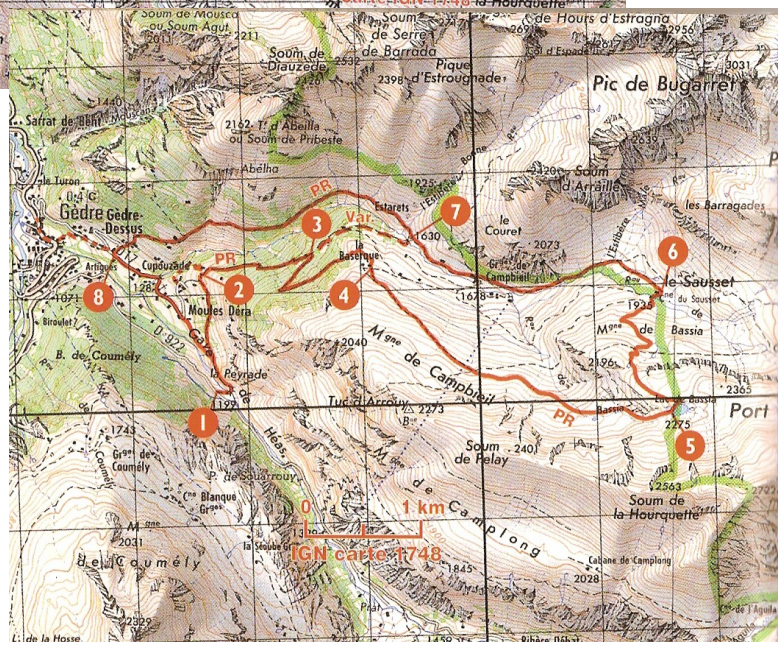

La qualité des itinéraires proposés réside dans la découverte du patrimoine et d'un paysage façonné par l'homme. Ainsi une relance de l'activité sur le secteur ne peut que conforter cet intérêt. La fédération départementale de randonnée pédestre met en garde sur le risque lié à une éventuelle ouverture de piste qui pourrait générer une montée de véhicules vers le plateau, une perte d'intérêt du sentier pédestre actuel et un dérangement (notamment sonore).

Autres activités sur la montagne du Campbielh

Prise d'eau sur le ruisseau du Campbielh

Une prise d'eau est installée sur le ruisseau du Campbielh en amont du pont de la Masou. Cette prise d'eau est gérée par le GEH Adour et Gaves. L'eau est détournée par un barrage de 3 mètres de haut et d'une vingtaine de mètre de large vars une galerie souterraine de plus de 2 km de long. Cette galerie est prolongée par une conduite aérienne d'un kilomètre avant de rejoindre la conduite principale alimentant l'usine de Gèdre. Les terrains situés de part et d'autre de l'ouvrage appartiennent à électricité de France. Une partie du débit est restituée au cours d'eau. Pour l'entretien régulier de l'ouvrage, les techniciens empruntent le sentier (une à deux fois par an) tandis que les grosses interventions nécessitent un héliportage. Le GEH, interrogeé à ce sujet, ne porte pas d'enjeu particulier sur ce secteur.

A noter : La commune de Gèdre dispose d'un captage d'eau potable qui alimente une partie du village. Ce captage est situé en retrait du sentier quelques dizaines de mètres après le départ de Gèdre-Dessus. L'aménagement et l'entretien de ce captage pose problème puisqu'il est quasiment inaccessible. La commune souhaite faciliter l'accès à ce bassin pour les opérations d'entretien. De plus, ce captage et son périmètre de protection devront être pris en compte dans tout projet d'aménagement.

Conclusions

Les activités liées au quartier du Campbielh sont multiples et chacun des acteurs rencontrés a apporté les projets qu'il portait et les enjeux que représentait le plateau pour ses activités.
Ainsi, tout comme le quartier de granges, l'estive et la forêt du Barbet souffrent du manque d'accessibilité du secteur qui limite leur exploitation alors même que celle-ci serait nécessaire. Que ce soit pour le maintien des enjeux environnementaux ou paysagers, les activités de pêche, de chasse ou de randonnée, le projet de relance de la fauche sur le Campbielh est unanimement soutenu. Les modalités de cette reprise font moins l'unanimité. Ainsi la crainte de voir une augmentation de la fréquentation est partagée par de nombreux acteurs.

H. les différentes scénarios de reprise de la fauche sur le secteur du Campbielh :

A partir de la connaissance acquise par l'état des lieux et l'analyse des différents enjeux, il s'agit maintenant de proposer différents scénarios de relance de la fauche sur le Campbielh. Ces scénarios sont construits autour de la création ou non d'un accès. Ils ont pour objectif d'aider la commune de Gèdre à définir son projet. Il s'agit de scénarios opérationnels comprenant une description du projet, des considérations techniques, des préalables à mettre en place pour assurer la réussite du projet, une estimation des coûts et des sources de financement mobilisables, les démarches administratives obligatoires et éventuellement des préconisations complémentaires.

les différents scénarios :

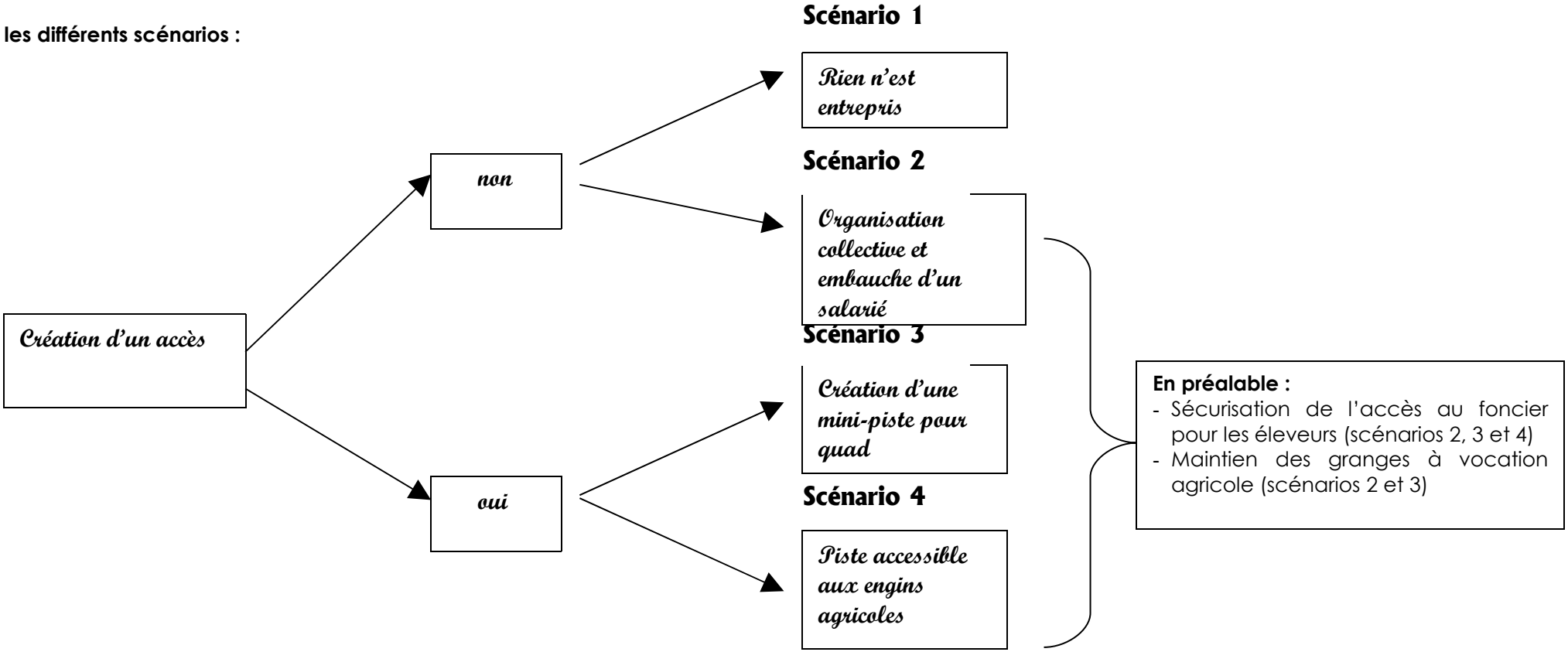

Seuls les scénarios les plus envisageables sont développés ici. Le choix de ces 4 scénarios a fait l'objet de réunion en GT. Par exemple, la possibilité de monter du matériel ou de redescendre du foin par héliportage a été unanimement écartée tant du point de vue du coût pour les éleveurs, que du bilan carbone ou du dérangement aux abords de la zone cœur du PNP. De ce fait, ce scénario n'a pas fait l'objet d'un développement particulier.

Comme l'a démontré l'analyse précédente, la mise en œuvre des scénarios de reconquête (en dehors du scénario1) nécessite une sécurisation préalable de l'accès au foncier pour les éleveurs et selon les cas, un maintien de la vocation agricole et de l'utilisation des granges. Ces éléments étant communs à plusieurs scénarios, nous avons choisi de les traiter en amont.

Des préalables :

Une sécurisation de l'accès au foncier : scénarios 2, 3 et 4

L'accès au foncier constitue un préalable essentiel à tout projet agro-pastoral. Il s'agit de s'assurer que les exploitants pourront exploiter les terrains les plus favorables sans que l'absence de propriétaires ou l'impossibilité de signer des conventions ou baux ne compromettent le projet.

La solution la plus stable pour sécuriser l'exploitation agricole reste le bail à ferme entre l'éleveur et le propriétaire. Cependant, on constate que ce type de contrat est peu utilisé (souvent par crainte des propriétaires de ne pouvoir disposer de leur bien). Sur les zones de granges foraines, le morcellement des parcelles, la multitude de propriétaires privés et leurs caractéristiques (retraite, tutelle, succession non finalisée) rendent cette contractualisation encore plus délicate. De fait, l'utilisation par les agriculteurs se fait souvent par accord verbal et reste très fragile, ce qui est le cas sur ce quartier. C'est pour pallier ces situations foncières particulières que l'outil AFP a été créé en 1972. Il s'agit d'une association de propriétaires dont l'objectif est d'assurer la mise en valeur et la gestion des fonds à destination agricole, pastorale et forestière. L'AFP peut assurer ou organiser la gestion des terrains agro-pastoraux compris dans son périmètre. Cette structure de gestion constitue alors un interlocuteur unique pour les éleveurs qui peuvent ainsi obtenir des garanties quant à la mise à disposition des terrains (CPP ou bail à ferme). L'AFP est garante de l'utilisation des terrains au delà des ventes, décès ou successions.

Afin de sécuriser l'utilisation des parcelles par les éleveurs, la création d'une AFP s'avère un préalable indispensable avant tout projet de reconquête et d'investissements lourds (scénarios 2, 3 et 4).

Par ailleurs, la création d'une AFP présente d'autres avantages :

- Réaffirmer la vocation agropastorale du quartier et fédérer l'ensemble des propriétaires autour d'un projet collectif de relance de la fauche.
- Organiser une gestion rationnelle des parcelles (par exemple : organiser la fauche sur les parcelles les plus favorables et le pâturage collectif sur les autres)
- Porter des travaux d'intérêt collectif (par exemple un accès, du débroussaillage, l'aménagement de points d'eau…)
- Bénéficier des crédits d'amélioration pastorale réservés aux projets pastoraux collectifs : ces crédits sont réservés aux équipements pastoraux à usage collectif. Seuls des maîtres d'ouvrage collectifs (communes, commission syndicale, GP, AFP…) peuvent bénéficier de

ces subventions. Le taux de subvention est de 70 % du coût total du projet (études préalables et maîtrise d'œuvre incluses). Ce taux peut passer à 75 % si le projet est situé en site natura 2000 et concourt au maintien des habitats (ce qui est le cas ici).

Le maintien de la vocation agricole des granges : scénarios 2 et 3

Les scénarios 2 et 3 nécessitent le stockage du foin sur le quartier et donc l'utilisation des granges encore en état et qui n'ont pas été transformées en résidences secondaires (soit 6 granges : Mouré, Labit (2), Crampe, Lassale-Carrère, Porte). Ces granges appartiennent pour 4 d'entre elles aux familles des exploitants en activité sur le Campbielh et pour 2 d'entre elles à des propriétaires privés, anciens exploitants actuellement en retraire ou sous tutelle. Très concrètement, cela suppose :

1. maintien de la vocation agricole des granges par la non-transformation des granges en résidences secondaires
2. mise à disposition des éleveurs des granges n'appartenant pas aux éleveurs
3. aménagement des granges pour faciliter le travail (ou restauration, cas de la grange de Mme Porte dont le toit a été emporté)

- Limiter la transformation des granges en résidence secondaire : au niveau urbanisme, le quartier du Campbielh est classé en zone ND. Dans le cadre de la procédure « chalet d'alpage », les granges peuvent être transformées en résidence secondaire après autorisation préfectorale et avis de la commission des sites. Cette transformation nécessite un permis de construire. **Seule une modification du POS** en ce sens peut interdire la transformation en résidence secondaire. Cette solution nécessite une volonté politique forte de la commune car elle affecte la valeur immobilière des granges.

- Restaurer et assurer la mise à disposition des granges pour les éleveurs : si les éleveurs adhèrent au scénario 2 ou 3 et que les granges constituent leur outil de travail, le maintien de celles-ci en leur possession apparaît comme évident. Un engagement dans ce sens peut cependant constituer une contrepartie et une sécurisation vis à vis des crédits publics qui seront déployés. Par contre, pour les deux autres granges (n'appartenant plus à des exploitants), il est nécessaire de trouver un accord avec les propriétaires pour qu'ils mettent leur grange à disposition des éleveurs. Ces granges nécessitant des travaux d'aménagement ou de restauration (intérieur ou extérieur), des crédits peuvent être alloués pour permettre ces restaurations, entretien…. en contrepartie d'un engagement de maintien des granges à vocation agricole et mise à disposition des éleveurs → **contractualisation volontaire** de la part des propriétaires. L'engagement des propriétaires doit cependant s'inscrire dans la durée (10 ans / 20 ans).

La mise en œuvre de ces deux points apparaît comme nécessaire pour assurer dans le temps un maintien de la vocation agricole des granges, indispensable aux scénarios 2 et 3.

Scénario 1 : et si on ne fait rien ?

Scénario : maintenir l'accès en l'état.

Description technique : -

Conséquences attendues sur l'activité agro-pastorale et pastorale : sans intervention, la pratique de la fauche est condamnée. Seuls les éleveurs du quartier continueront à y faire pâturer leurs animaux (clôture séparant l'estive du quartier et des versants). Le chargement actuel est faible par rapport aux potentialités agro-pastorales du site. Le développement d'espèces envahissantes (brachypode) et l'avancée de la lande en témoignent.

Coûts : -

Sources de financement mobilisables : -

Impacts :

+++ : maintien du caractère « préservé » du site

--- : Perte d'habitats d'intérêt communautaire, risque de fermeture du milieu ayant des impacts sur le paysage et sur la pratique de la chasse, de la randonnée, risque de dégradation des bâtiments ou de reconversion de quelques granges supplémentaires en résidences secondaires.

Préalables indispensables : -
Contraintes administratives liées à la mise en œuvre : -

Préconisations complémentaires : : Si ce scénario est retenu, il convient de mener une réflexion sur l'évolution de l'utilisation pastorale de ce secteur dont le chargement actuel est trop faible : qui ? Dans quelles conditions ? Cette réflexion pourra être menée avec la Commission Syndicale de la vallée du Barège qui gère l'estive attenante.

Scénario 2 : organisation collective et embauche d'un salarié

Scénario : L'objectif de ce scénario est de trouver une organisation permettant de reprendre la fauche sans créer d'accès supplémentaire. La diminution de la main d'œuvre étant la cause principale de l'abandon progressif des zones intermédiaires, il a été proposé de pousser la réflexion jusqu'à un scénario prenant en compte ce besoin de la main d'œuvre en imaginant une organisation collective autour d'un salarié qui assurerait la fauche des parcelles et le gardiennage des troupeaux.

Description technique :

Embauche d'un salarié qui assurerait :

- la fauche des parcelles,
- la fumure des parcelles,
- le stockage du fourrage,
- la surveillance des troupeaux sur le quartier d'inter-saison et la complémentation des animaux au printemps et à l'automne.

Le foin serait stocké dans les granges et consommé sur place par les animaux (mai-juin et septembre à début octobre).

Cette hypothèse nécessite :

→ L'embauche d'un salarié « pluri-actif » sur plus de 6 mois

→ l'achat de matériel commun pour faciliter la fauche (moto faucheuse ou petit tracteur, botteleuse…)

→ la construction d'une cabane permettant l'hébergement du salarié et stockage de matériel

→ la préservation de la vocation agricole des bâtiments et leur aménagement ou restauration. En fonction des objectifs, la création d'un bâtiment de stockage supplémentaire peut s'avérer nécessaire.

Préalables indispensables :

Sécurisation du foncier → création d'une AFP

Maintien de la vocation agricole des granges → modification du POS et contractualisation avec les propriétaires de granges.

Coûts :

En terme d'investissements :

Construction d'une cabane : 100 000 € HT
Achat du matériel commun : 20 000 € HT (pour une moto-faucheuse simple)
Restauration et ou aménagement des granges : 100 000 €

En terme de fonctionnement :

Salaire pour 6 mois (estimation basée sur la convention collective des bergers/vachers 65) : 12 000 €
Amenée de matériel pour la saison (héliportage) : 700 €

Sources de financement :

- Travaux collectifs (cabane) : crédits d'amélioration pastorale à hauteur de 75 % du coût total des travaux (si l'AFP est constituée)
- Restauration et aménagement des granges individuelles : crédits du Parc National des Pyrénées à hauteur de 40 à 50 % du coût total.
- Salaire berger : crédits PSEM « gardiennage » pour les 3 mois (50 % du salaire du berger/vacher pour ces 3 mois) + crédit Parc National des Pyrénées en complément sur les 3 autres mois où il assure la fauche.
- Héliportage : crédits du Parc National des Pyrénées ou crédits pastoraux à hauteur de 100 % du coût total.

Contraintes administratives liées à la mise en œuvre : la construction d'une cabane pastorale ainsi que la restauration des granges foraines doit faire l'objet d'un **passage en commission des sites** et d'une autorisation au titre des sites et du paysage (préfectorale ou ministérielle).
L'état d'avancement de la réglementation sur les **études d'évaluation d'incidences** ne permet pas de savoir si la construction d'une cabane est soumise ou non à ces études.

Impacts :

+++ : pas de création d'accès (pas d'augmentation de la fréquentation, ni de pression foncière, peu d'impact paysager), entretien des granges et du parcellaire, présence sur le quartier, création d'un emploi

--- : un scénario dépendant de la disposition de crédits générant une instabilité à moyen terme, la difficulté d'un passage d'une pratique individuelle à une pratique collective, nécessité de maintenir les granges à vocation agricole et à disposition des éleveurs, non adhésion des éleveurs.

Scénarios 3 et 4 : création d'un accès

Les scénarios suivants sont basés sur la création d'un accès au Campbielh. La différence réside dans les caractéristiques techniques limitant ou non l'accès à certains véhicules (quads ou engins agricoles). Avant d'entrer dans le détail des scénarios, développons ici les éléments communs aux deux projets.

Réflexions communes autour de la création d'un accès :

La première question qui se pose est de savoir si la création d'un accès est faisable pour désenclaver le quartier du Campbielh. Une première visite technique (août 2010) a permis de confirmer la faisabilité d'une piste. On distingue 3 parties distinctes qu'il conviendra de traiter différemment :

- Le départ (du parking en haut de Gèdre-Dessus au début de la forêt) : le départ actuel se fait depuis le bout de la route qui sert de « parking » et emprunte un sentier bordé de murets avant de s'élever de façon très raide jusqu'à l'entrée de la forêt. Les pentes étant fortes, un tracé alternatif devra être recherché pour cette première partie. Les différents itinéraires possibles passent nécessairement par quelques parcelles de propriétaires privés. Il faudra veiller à minimiser l'impact sur ces parcelles privées en essayant de rester en limite de celles-ci. Il s'agit d'un point très délicat à négocier avec les propriétaires. Ainsi, un projet de création d'accès mené dans les années 80, avait été stoppé car il s'était heurté à un refus de certains propriétaires de laisser passer une piste sur ou à proximité de leurs parcelles. L'information sur les enjeux liés à la création d'un accès pour le Campbielh est crucial dans l'appréciation des propriétaires, qui se verraient impactés par un accès (et ses désagréments) tandis qu'ils ne détiennent aucune parcelle, ni aucune attache vis-à-vis de ce quartier perché.
- Le tracé dans la forêt : le sentier actuel présente dans ce secteur une pente moyenne de **25 %,** ce qui est trop importante pour des engins agricoles, et qui reste forte mais néanmoins acceptable pour des quads (à la condition de contourner quelques zones très pentues).
- Desserte du fond du quartier : les deux scénarios suivants prévoient que la piste desserve le quartier par une voie unique passant dans le fond du vallon jusqu'à la dernière parcelle privée. La desserte de chaque parcelle pourra être à la charge des propriétaires. Cette desserte centrale devra être la plus discrète et le ré-engazonnement semble la solution la plus adaptée à la préservation du quartier.

Des contraintes techniques fortes

Les contraintes techniques sont nombreuses et expliquent les coûts élevés présentés dans les scénarios 3 et 4 :

- Grande longueur - la piste est estimée à environ **5 km**,
- Une pente moyenne élevée (le sentier actuel présente une pente moyenne de 25 %) nécessitant de nombreux lacets,
- Pente transversale forte (+ de 70 %) qui entraîne une emprise au sol importante, obligeant à exporter ou traiter les déblais pour éviter leur transfert vers le gave situé en contrebas,
- Présence de rochers affleurants nécessitant des dérochages ou minages,
- Traitement de l'écoulement des eaux avec un ruissellement pouvant être fort (fossés et revers d'eau),
- Prise en compte d'aspects paysagers et environnementaux (prise en compte d'une mouillère lors de l'aménagement…)

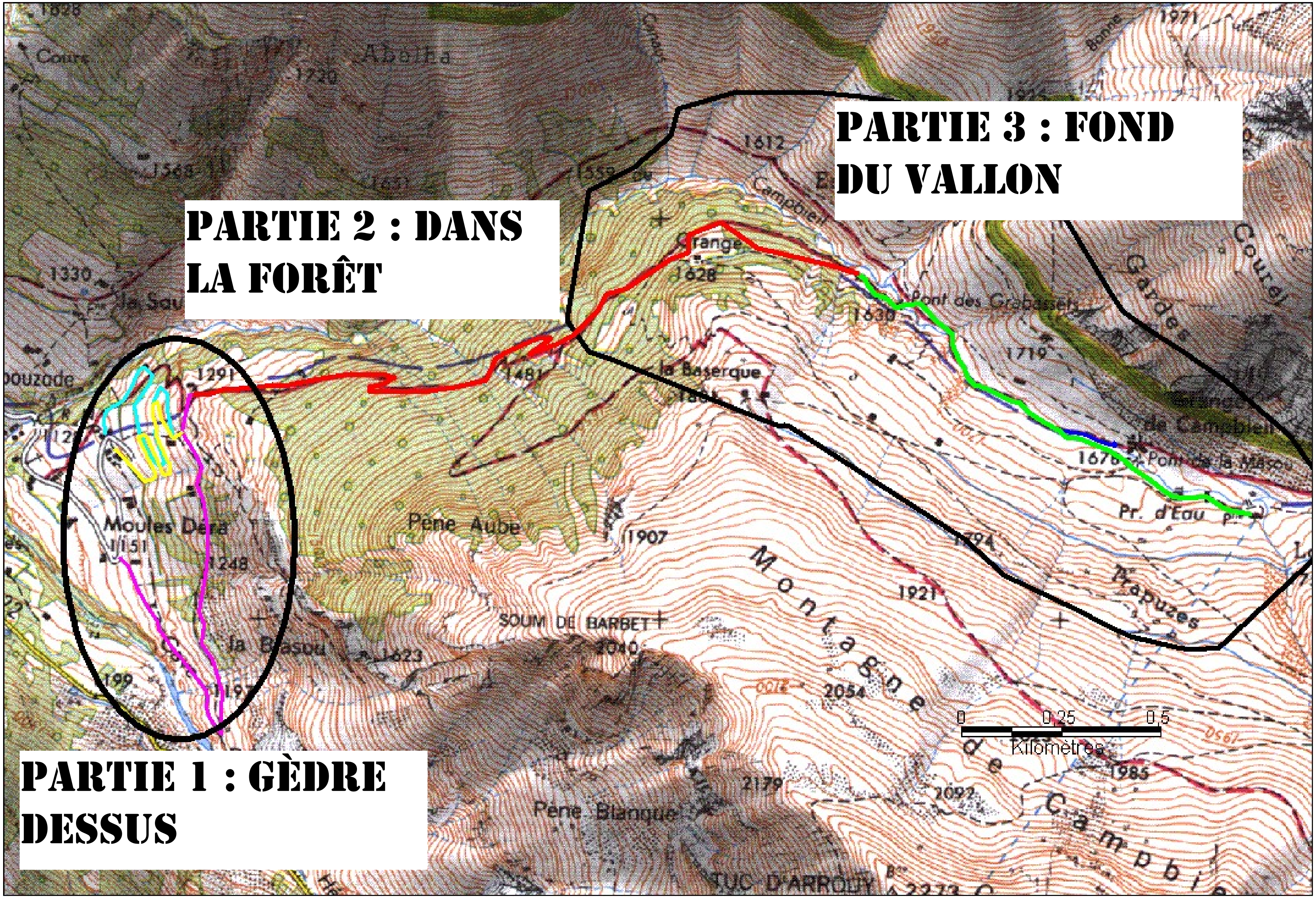
PARTIE 1 : GÈDRE DESSUS
PARTIE 2 : DANS LA FORÊT
PARTIE 3 : FOND DU VALLON
Moules Dessa
1151
1248
1291
la Brasou
1623
Pène Aube
1481
Grange
1628
la Baserque
1907
SOUM DE BARBET
2040
Montagne de Campbielh
1921
2054
2179
2092
Pène Blanque
TUC D'ARROUY
1985
1794
Rapuzes
Pr. d'Eau
Pont de la Masou
1676
Granges de Campbielh
1719
Pont des Grabassets
1630
Gardes
Courdy
1612
Campbielh
1971
1330
1568
1651
1720
Cours
0
0.25
0.5
Kilomètres

Des impacts à minimiser :

Toute création d'un accès entraîne des effets directs ou indirects qui doivent être pris en compte dans la réflexion autour d'un tel aménagement. Ainsi sur le Campbielh, le désenclavement du quartier aurait pour conséquences :

- **Une augmentation de la pression foncière sur le bâti :** Il est certain que la création d'un accès va entraîner une revalorisation de ces granges jusqu'alors peu accessibles et difficiles à aménager. La vente des granges s'accompagne bien souvent de la vente de la parcelle attenante (bien que celles ci soient cadastrées de façon individuelle) ce qui peut compromettre le projet.

Nous avons déjà abordé la question et proposé des solutions : ainsi la sécurisation de l'accès au foncier nécessite ***la création d'une AFP*** *qui permettrait de limiter l'impact d'une éventuelle pression foncière en préservant l'utilisation des fonds par les éleveurs. Pour le scénario 3 où la disponibilité des granges pour stocker le foin s'avère nécessaire,* ***la modification du POS et la contractualisation avec les propriétaires*** *est indispensable (cf page 51).*

- **Une augmentation de la fréquentation :** sans aucune mesure de restriction d'accès, la création d'une piste ou mini-piste permettrait un accès plus aisé sur le Campbielh et inévitablement une augmentation de la fréquentation du site : touristique, chasse ou de la pêche. En fonction des caractéristiques de la piste, cet effet aurait des proportions différentes : en cas de mini-piste, l'accès serait limité aux quads tandis que la création d'une piste accessible aux engins agricoles pourrait entraîner la montée de véhicules tout terrain ou légers et leur stationnement sur le quartier avec des conséquences du point de vue environnemental (dérangement de la faune), paysager (stationnement de voitures sur le campbielh), des activités de chasse et de pêche (quartier préservé) et sur l'activité agro-pastorale elle même : impact sur le foin sur pied, introduction de chiens, dégâts sur les véhicules par les animaux. Dans ce contexte, **la limitation de l'accès à quelques personnes doit être étudiée attentivement**.

- **Un impact paysager et environnemental :** l'actuelle reconnaissance de la qualité paysagère et environnementale du site (site classé, site natura 2000), ainsi que sa proximité avec la zone cœur du PNP, imposent une prise en compte exemplaire de ces impacts. Ainsi lors de la définition technique de l'accès, l'intégration paysagère devra être recherchée : choix d'un tracé ayant un impact visuel faible (et notamment dans le choix de l'itinéraire de départ de la piste), traitement du revêtement (enherbement de la piste sur le quartier), caractéristiques des talus (pente, enherbement sur les parties en dehors de la forêt), réflexion sur les déblais, respect au maximum de l'itinéraire piétonnier ...
  Au-delà de la simple préconisation, la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux est encadrée par des contraintes administratives liées au classement des lieux en site classé et en site Natura 2000. Ainsi, la création d'un accès sur le Campbielh nécessite :
  → **Passage en Commission Départementale des Sites et Paysages** et autorisation préfectorale ou ministérielle pour les travaux afin d'en limiter l'impact paysager.

→ Réalisation d'une **étude d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000**. Cette étude poussée devra, sur la base d'un tracé, définir les impacts en terme d'habitats et proposer des mesures visant à minimiser ces impacts (modification éventuelle du tracé, mesures compensatoires…)

Scénario 3 : création d'une mini-piste accessible aux quads.

Projet : Création d'une piste permettant un accès limité aux engins de type **quads**. Le quad est un petit véhicule permettant :

- d'accéder rapidement au quartier. Il faciliterait ainsi la surveillance et les soins aux animaux (quartier d'intersaison),
- d'y monter du petit matériel (moto-faucheuse, clôtures électriques…).

Cependant, la capacité à porter du quad étant limitée (en poids mais surtout en volume), on estime qu'un quad attelé d'une remorque ne peut redescendre plus d'1 ou 2 boules. Une grande partie du foin récolté devra être stocké sur le Campbielh et utilisé en intersaison.

Description technique :

La largeur moyenne d'un quad est de l'ordre de 1. 20 m. Les caractéristiques techniques de ces engins permettent de définir les principales caractéristiques d'une mini-piste :

- La largeur roulante minimum est de **1 m 60 élargie à 2 m** dans les zones où la pente transversale est forte (1.60 m + bourrelet de 0.40 m)
- Les pentes : le quad est capable d'emprunter des **pentes de l'ordre de 15 à 25 %.** Une partie du sentier situé en forêt pourrait être élargi pour assurer une largeur suffisante. Des lacets supplémentaires seront nécessaires sur quelques zones particulièrement raides. Attention cependant, car le risque de dégradation de pistes présentant de telles pentes est fort et peut nécessiter un entretien très complexe et coûteux.

Cette hypothèse nécessite, en plus de la création de la piste, l'achat de quads et de remorques pour les éleveurs (éventuellement du matériel de fauche + petite botteleuse).

Préalables indispensables :

Maîtrise foncière de l'emprise ou création de servitudes

Sécurisation du foncier → création d'une AFP

Maintien de la vocation agricole des granges → modification du POS et contractualisation avec les propriétaires de granges.

Coût estimatif : Le coût d'une mini-piste pour accéder au Campbielh est estimé à **150 000 € HT**[4] (auquel il faut ajouter l'achat de quads et autre matériel). Cette estimation ne prend pas en compte le coût de la maîtrise d'œuvre (de l'ordre de 10 % du coût du projet) ni le coût de l'étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Sources de financement : crédits d'amélioration pastorale à hauteur de 75 %* du coût total du projet de création de la piste.
Financements à trouver pour le matériel.

Contraintes administratives liées à la mise en œuvre : La création d'un accès, quelles que soient ses caractéristiques techniques, doit faire l'objet d'un **passage en commission des sites** et d'une autorisation au titre des sites et du paysage (préfectorale ou ministérielle), ainsi que d'une **étude d'évaluation d'incidences** au titre de Natura 2000.

Impacts :

+++ : facilite l'accès au quartier et à l'estive pour soigner les animaux, pour monter du petit matériel, impact paysager moindre du fait de l'emprise, accès limité aux seuls véhicules de type quads.

--- : On reste sur une exploitation nécessitant beaucoup de temps de travail pour les éleveurs (la fauche resterait limitée à la seule moto-faucheuse). Le foin serait stocké et consommé sur place comme ce qui est possible actuellement. La consommation du foin sur place nécessite une présence quotidienne sur le site (pour complémenter les animaux). La seule différence serait la rapidité d'accès au quartier et à l'estive avec une diminution des temps de parcours et une facilité à y monter du petit matériel, nécessité de maintenir les granges à vocation agricole et à disposition des éleveurs, perte d'intérêt du sentier actuel, difficulté d'entretien de la piste lié aux pentes fortes.

Préconisations complémentaires : afin de limiter l'impact de la création d'une mini-piste sur le quartier, il convient de réfléchir à la limitation de l'utilisation de la piste du Campbielh aux seuls ayants droit (propriétaires et exploitants).

De plus, il est préférable de conserver ce sentier pédestre en l'état pour maintenir la fréquentation pédestre du site (au niveau de l'utilisation par les randonneurs, préservation des alignements de hêtres en début de parcours). Il pourrait être intéressant de s'appuyer sur les anciennes rigoles qui mènent au quartier.

[4] * lors du comité de pilotage final, l'estimation présentée ci-dessus a été jugée plutôt basse par l'ONF du fait des contraintes techniques importantes. La difficulté d'entretien de pistes à forts dénivelés à été souligné par plusieurs membres. Au final, ce scénario risque d'être très coûteux à l'entretien.

Scénario 4 : création d'une piste pastorale accessible aux engins agricoles.

Projet : Création d'une piste pastorale pour permettre la reprise de la fauche sur la quartier du Campbielh au moyen d'engins mécanisés tout en permettant de redescendre le foin si nécessaire.

Description technique :
Les pistes pastorales se doivent de respecter des caractéristiques techniques assurant une sécurité maximale et une pérennité. Un entretien régulier doit malgré tout être assuré. Les caractéristiques sont les suivantes :

- La largeur doit être adaptée aux types de véhicules qui l'empruntent. Elle est généralement comprise entre **2 et 3.5 m** avec un dévers aval de la plate-forme de 2 %.
- Dans les virages, la plate-forme doit être pratiquement horizontale et son rayon doit faire au minimum 12 m de largeur. La largeur de la bande de roulement doit être augmentée à cet endroit.
- La pente moyenne d'une piste doit être comprise entre **0 et 12 %.** De courtes sections peuvent atteindre jusqu'à 20 % de pente (« raidillons »). Dans ce cas, un revêtement particulier sera nécessaire pour limiter une dégradation trop rapide de l'assise de la plate-forme.
- En fonction de la nature du sol, un empierrement, un traitement à la chaux ou ciment et chaux peuvent être réalisés pour assurer la pérennité de la piste
- Les **fossés et revers d'eau** sont tout aussi indispensables pour la pérennité de la piste
- Il faut prévoir des zones de croisement et des emplacements « refuges » ou de stationnement.

Préalables indispensables :

Maîtrise foncière de l'emprise ou création de servitudes

Sécurisation du foncier → création d'une AFP

Coûts :
Le coût d'un tel équipement est estimé entre **250 000 et 300 000 € HT*[5].** Cette estimation ne prend pas en compte le coût de la maîtrise d'œuvre (de l'ordre de 10 % du coût du projet) ni le coût de l'étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Les sources de financement mobilisables : crédits d'amélioration pastorale à hauteur de 75 %* du coût total du projet de piste (études préalables comprises).

Contraintes administratives liées à la mise en œuvre : la création d'un accès, quelles que soient ses caractéristiques techniques, doit faire l'objet d'un **passage en commission des sites** et d'une autorisation au titre des sites et du paysage (préfectorale ou ministérielle), ainsi que d'une **études d'évaluation d'incidences** au titre de Natura 2000.

Impacts :

+++ : Mécanisation de la fauche, redescente du fourrage sur le siège d'exploitation, montée de matériel adapté pour le nivellement des parcelles ou la remise en état des prés retournés par les sangliers, désenclavement de l'estive (montée rapide vers l'estive, possibilité de descendre des animaux blessés ou malades, facilités pour la réalisation de travaux pastoraux), possibilité de libérer du bois d'affouage sur la partie basse de la forêt de Barbet.

--- : impacts importants en terme paysager, risque de fréquentation accrue du site, augmentation de la pression foncière sur les granges.

Préconisations complémentaires : Comparativement au scénario 3, la création d'une piste pastorale accessible aux engins agricoles a des conséquences plus importantes en termes d'impact paysager ou environnemental ainsi qu'en termes de pression foncière et de risque de fréquentation. Ainsi, la mise en oeuvre des mesures visant à réduire ces risques est vivement conseillée :

- limitation de l'accès à des ayants droit
- intégration paysagère et environnementale maximale dès les premières réflexions autour du projet. Autant que possible, le tracé de la piste devra préserver le sentier actuel qui restera à usage piéton.

[5*] lors du comité de pilotage final, l'estimation présentée ci-dessus a été jugée plutôt basse par l'ONF du fait des contraintes techniques importantes (plus proche de 400 000 €, ONF) . L'estimation a pourtant été calée sur la base de 2 visites d'experts (DDT). Une étude technique approfondie est maintenant indispensable pour mieux définir les coûts.

I. Tableau synthétique

Le tableau ci dessous reprend de façon synthétique les 4 scénarios proposés avec le coût estimatif, les différentes sources de financements mobilisables, les principaux effets attendus sur la pratique de la fauche ainsi que les principaux atouts et les conclusions des membres du comité de pilotage du 7 octobre 2010 concernant chacun des scénarios proposés.

	coût	***source de financement***	***effet attendu sur la pratique de la fauche***	***Principal atout***	***Conclusions du comité de pilotage du***
Scénario 1 : statu-quo	-	-	*A court terme : arrêt de la fauche*		*Pour tous, le statu-quo ne peut être la solution à privilégier.*
Scénario 2 : mutualisation de la fauche et embauche d'un salarié	220 000 € d'investissement + 12 000 € fonctionnement annuel	**Investissement :** TAP* (70 à 75 %) pour l'investissement collectif et 40 à 45 % pour la restauration des granges **Fonctionnement :** crédits pastoraux (gardiennage) et PNP	*scénario permettant un "retour" à une utilisation traditionnelle avec une personne qui reste sur le quartier et qui assure une partie du travail (avant il s'agissait d'un membre de la famille, ici il s'agirait d'un salarié). La nouveauté → mutualisation du travail.*	*permet la création d'un emploi*	*Ce scénario, alternatif à la création d'un nouvel accès, est considéré comme le moins impactant au niveau environnemental et paysager. Il n'est cependant pas soutenu par les éleveurs (difficulté de mutualiser des pratiques, délégation de la fauche à un salarié). Il ne permettra pas d'améliorer de l'accès à l'estive.*
Scénario 3 : création d'une mini piste - quads	150 000 € (hors coût d'entretien)	TAP* (70 à 75 %)	*Ce scénario apporte peu d'évolution / situation actuelle --> fauche non mécanisée et sans redescente du foin.*	*impact paysager limité, accès facilité à l'estive*	*Ce scénario 3 n'engendre pas d'évolution suffisante des pratiques pour permettre une relancer de la fauche car ne répond pas aux besoins des éleveurs.* *L'accès à l'estive sera facilité si le gestionnaire ou l'éleveur dispose d'un véhicule adapté.*
Scénario 4 : création d'une piste accessible aux engins agricoles	250 à 300 000 € (hors coût d'entretien)	TAP* (70 à 75 %)	*Ce scénario correspond à la demande de la majorité des éleveurs avec la possibilité de mécanisation de la fauche et la redescente du foin au siège d'exploitation.*	*Scénario permettant aussi le désenclavement de l'estive et la possibilité de coupes d'affouage*	*Le scénario 4 est majoritairement soutenu par les éleveurs et les propriétaires présents.*

* : travaux d'amélioration pastorale, crédits mobilisables si le projet est d'intérêt collectif et porté par un maître d'ouvrage collectif : AFP

J. Conclusions :

La mise en œuvre de la fiche action P2 du DOCOB a été l'occasion de mener une réflexion complète sur l'avenir du quartier du Campbielh. L'étude, conduite dans ce cadre par le GIP-CRPGE, a permis à la commune de Gèdre de prendre conscience de la haute valeur agricole, sociale et environnementale de ce secteur et des menaces pesant sur celui ci. Elle a également conforté l'importance du lien entre la pérennisation, voire le re-développement de l'activité agro-pastorale (reprise de la fauche) et le maintien de la valeur environnementale.

Les caractéristiques du plateau (telles que la qualité des sols, la valeur agro-pastorale des prairies, le phénomène de résilience observé permettant un retour de la fauche sur des prairies de fauche abandonnées depuis plusieurs années, la topographie du site, son orientation…) offrent de réelles potentialités agro-pastorales. La présence d'éleveurs-utilisateurs, le dynamisme de la commune en terme de jeunes agriculteurs, la demande locale en prés de fauche mécanisables, sont autant d'arguments supplémentaires en faveur de la réussite d'une relance de l'activité agro-pastorale sur le plateau. A partir de ce constat, les différents scénarios proposés ont pour but d'éclairer la commune de Gèdre et l'ensemble des parties prenantes sur les différentes possibilités et alternatives, et leurs impacts autant financiers, que techniques, environnementaux, paysagers...

Du point de vue agricole, la création d'un nouvel accès vers le Campbielh (scénario 4) est la plus adaptée aux besoins actuels des éleveurs et remporte majoritairement leur adhésion. Cependant, cette question continue de diviser les acteurs du territoire dont certains y voient un risque important d'impacts négatifs sur le site. Etant donné les enjeux, si la création d'une piste est la solution retenue, le projet sera soumis à de nombreuses contraintes techniques (tracé à finaliser, estimation du coût à stabiliser et obtention des crédits…), organisationnelles (création d'une AFP pour sécuriser le foncier) et administratives (autorisation au titre des sites classés, évaluation d'incidences au titre de Natura 2000).

Dans tous les cas, ce travail, mené avec un souci de concertation, aura permis de partager l'avenir de ce secteur entre l'ensemble des usagers et de créer une réelle dynamique autour d'un projet, comme en témoigne la forte mobilisation des propriétaires et éleveurs lors des réunions. La création de l'AFP sur le Campbielh constitue un premier pas dans le projet qui viendra, on l'espère, confirmer la volonté des propriétaires, éleveurs ou non, à se mobiliser pour leur quartier.